

RAPPORT ANNUEL

Mesure de la performance des services d'eau potable dans la Région Haute Matsiatra

Exercice 2021



La Région Haute-Matsiatra

Mesurer la performance des services d'eau potable dans la Région Haute Matsiatra

Pourquoi faire ?

Dans la Région Haute Matsiatra, ainsi qu'à l'échelle nationale, de nombreux réseaux d'eau, puits ou forages, ne sont plus opérationnels.

Face à ce constat, différentes explications peuvent être avancées. Les trois principales sont :

- la mauvaise conception / réalisation des projets d'adduction d'eau ;
- le tarissement des ressources captées, phénomène lié en grande partie au changement climatique et à la dégradation des bassins versants ;
- la mauvaise gestion des infrastructures.

La mesure de la performance des services d'eau potable n'est pas opérante sur les deux premiers écueils mais peut s'avérer une solution efficace pour lutter contre les problèmes de mauvaise gestion des services d'eau potable. La mesure de la performance des services d'eau potable autrement appelé Suivi Technique et Financier des services d'eau potable (STEFI) analyse la performance des services à travers les acteurs centraux que sont les délégants (les communes) mais surtout les délégataires qu'ils soient associatifs (comité de points d'eau) ou professionnels (le plus souvent dans le cadre d'un contrat d'affermage). La qualité du travail fourni est mesurée principalement à travers des indicateurs techniques, commerciaux et financiers. Des retours peuvent également être faits par les usagers à travers des enquêtes de satisfaction.

La performance des services d'eau potable et leur pérennité est aujourd'hui une priorité du Ministère en charge de l'Eau et est aussi une préoccupation majeure des acteurs du secteur. Le MEAH préconise d'ailleurs, par le biais du code de l'eau, la délégation de gestion du service public de qualité associée à un dispositif de suivi technique et financier.

Historique

Le dispositif de mesure de la performance des services d'eau potable dans la Région Haute Matsiatra a été initié dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Haute Matsiatra et la Métropole de Lyon à partir de l'exercice 2014. Il s'est progressivement ouvert aux infrastructures financées par d'autres entités, d'abord en 2017 avec les réseaux gérés par des délégataires professionnels puis plus largement en 2020. Ainsi, le dispositif de mesure de la performance des services d'eau potable mobilise largement les acteurs de l'eau et de l'assainissement de la Région Haute Matsiatra, sous le pilotage de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (DREAH) qui a mobilisé un agent pour travailler à mi-temps sur le STEFI.

Les acteurs mobilisés

Pilotage de la démarche :



Programme



Coopération
décentralisée



MÉTROPOLE
GRAND LYON

Les autres acteurs mobilisés et les entités ayant mis en œuvre des ouvrages objet du STEFI :



TABLE DES MATIERES

En résumé...	7
1. Éléments de cadrage	8
2. Introduction sur les réseaux en gestion associative	20
3. La performance technique	22
4. Information sur la gouvernance des services	26
5. Gestion financière des services	30
6. Bilan des réseaux d'eau sous gestion associative	38
7. Introduction	41
8. La performance technique des délégataires professionnels	44
9. Information sur la gouvernance des services	49
10. Performance financière des gestionnaires professionnels	52
11. Bilan des réseaux d'eau gérés par un délégataire professionnel	58
12. Introduction sur les puits et forages	62
13. La performance technique	62
14. Information sur la gouvernance des services	64
15. Gestion financière des services	65
16. Bilan des puits et forages	68

Liste des Tableaux

Tableau 1: Nombre d'ouvrages objet du STEFI.....	9
Tableau 2: Partenaires financiers des communes et nombre des systèmes suivis par commune	10
Tableau 3: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion associative.....	14
Tableau 4: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion professionnelle	16
Tableau 5: Puits et forages dans la commune de Vohitsaoka, District d'Ambalavao *	17
Tableau 6: répartition des charges déterminées empiriquement et adoptée par certaines communes lors de la mise en place des gestionnaires associatifs.....	34
Tableau 7: Suivi du reporting par gestionnaire.....	42
Tableau 8: Répartition des différents types de points d'eau par service	44
Tableau 9: Pratique de traitement	47
Tableau 10: Evolution du nombre d'analyses de l'eau fournie aux usagers.....	47
Tableau 11: Nombre de branchements privés et évolution sur l'année	49
Tableau 12: Synthèse des prix pratiqués sur les systèmes en gestion professionnelle.....	53
Tableau 13: Evolution des Puits et Forages suivis et effectifs des systèmes non fonctionnels.....	63
Tableau 14: Fonctionnalité des puits et forages suivis	64
Tableau 15: Disponibilité de livre de compte auprès des gestionnaires	64
Tableau 16: Utilisation des puits et forage	65
Tableau 17: Evolution du taux de recouvrement des cotisations.....	66
Tableau 18: Versement des taxes communales	67

Liste des cartes

Carte 1: Localisation des communes intégrées au STEFI 2021	12
--	----

Liste des photos

Photo 1: Etat des points d'eau.....	24
-------------------------------------	----

Liste des figures

Figure 1: Processus STEFI	8
Figure 2: Schéma organisationnel de la gestion associative des réseaux d'eau dans la Haute Matsiatra	21
Figure 3: Etat des points d'eau fonctionnel et problèmes observés	23
Figure 4: Evolution de la fonctionnalité des points d'eau dans le temps	24
Figure 5: Evolution de l'entretien du bassin versant	26
Figure 6: Nombre de réunions tenues par les associations gestionnaires de réseaux d'eau	27
Figure 7: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible	29
Figure 8: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée	29
Figure 9: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable	30
Figure 10: Ventilation des gestionnaires en fonction des tarifs du service (par an et par ménage)	31
Figure 11: Taux de recouvrement des cotisations en 2021	32
Figure 12: Evolution du taux moyen de recouvrement des cotisations	32
Figure 13: Evolution de la moyenne des recettes annuelles par gestionnaire	33
Figure 14: Ventilation moyenne des charges sur les réseaux associatifs	34
Figure 15: Répartition des effectifs de gestionnaires par rapport à leur taux d'épargne	35
Figure 16: Effectif des gestionnaires associatifs en fonction de leur niveau d'épargne totale	35
Figure 17: Les institutions bancaires des gestionnaires associatifs	36
Figure 18: Versement des taxes et redevances par les gestionnaires associatifs	37
Figure 19: Bilan global de la performance des délégataires associatifs	39
Figure 20: De la régie directe des niveaux de délégation de gestion et des durées de contrat de plus en plus forte	43
Figure 21: Schéma organisationnel d'un affermage	43
Figure 22: Fonctionnalité des points d'eau (hors Ikalamavony et Ambinaniroa)	45
Figure 23 : Evolution du débit moyen capté. (l/s) – en rouge la moyenne des débits captés au début des exploitations	46
Figure 24: Etat environnemental des bassins versants	46
Figure 26: Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2020	48
Figure 27 : Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2021	48
Figure 28: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible	51
Figure 29: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée	51
Figure 30: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable	52
Figure 31: Evolution du taux moyen de recouvrement des factures.....	54
Figure 32 : Evolution du Volume total des recettes des gestionnaires professionnels	54
Figure 33: Ventilation moyenne des charges sur les réseaux gérés par des professionnels	56
Figure 34 : Taux de recouvrement des taxes et redevances versées par les gestionnaires professionnels aux communes..	57
Figure 35: Bilan global de la performance des délégataires professionnels	60
Figure 36: Etat des points d'eau fonctionnel et problèmes observés	63
Figure 37 : Taux de recouvrement des cotisations auprès des puits et forages suivis	66
Figure 38: Ventilation des charges des gestionnaires des FPMH	67

Sigles et abréviations

ACEAH	Agent Communal chargé de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ATEAH	Agent Technique chargé de l'Eau, de l'assainissement et de l'Hygiène
ACORDS	Appui aux Communes et Organisations Rurales pour le Développement du Sud
AGIRE	Amélioration de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
BP	Branchement Particulier
BPart	Branchement Partagé
BS	Bloc Sanitaire
BV	Bassin Versant
CSB	Centre de Santé de Base
DREAH	Direction régionale du Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène
ESF	Electriciens Sans Frontière
FIKRIFAMA	Fifanampiana Kristiana ho an'ny Fampandrosoana eto Madagasikara
GC	Gros Consommateur
ISST	Institut Supérieur des Sciences et Technologies
Kolorano	Projet mis en oeuvre par l'ONG Agrisud et l'ONG Nitidea
LM	Lave-Mains
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ML	Métropole de Lyon
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEAR	Programme d'Alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu Rural
PCDEA	Plan Communal de Développement de l'eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
PEP	Point d'Eau Public
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RHM	Région Haute Matsiatra
RI	Règlement Intérieur
SDEAH	Schéma Directeur en eau, Assainissement et Hygiène
STEAH	Service Technique de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
STEFI	Suivi Technique et Financier
TC	Trésorier Comptable

EN RESUME...

Informations générales

- Ce STEFI 2021 est pilotée par la Direction Régionale du Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène et la par Région Haute Matsiatra. La mise en œuvre implique les communes concernées et les différents techniciens des PTF qui adhèrent à la démarche.
- 30 communes sont concernées par cette campagne STEFI. Soit 6 communes de plus par rapport à l'année 2020. Elles représentent 33% des communes qui composent la Région Haute Matsiatra.
- 117 systèmes sont ciblés : 59 systèmes gravitaires, 47 forages et 1 système alimenté par un pompage solaire

Sur les réseaux d'eau gérés par des associations

- 270 points sur 415 soit 65%, sont fonctionnels. Sur les 145 points d'eau non fonctionnels, 9 le sont à cause de problèmes techniques, 6 le sont pour des raisons sociales et organisationnelles les autres sont liés à la sécheresse.
- Tous les gestionnaires associatifs disposent de techniciens formés. Ils sont, dans la plupart des cas, dans des situations instables. La motivation baisse au fil du temps. Le gestionnaire et la commune sont ainsi obligés de trouver d'autres stratégies pour pouvoir mobiliser d'autres personnes pour assurer les activités techniques sur le réseau.

Sur les réseaux d'eau gérés par des professionnels

- Les ressources en eau sont de moins en moins disponibles. Le débit moyen des sources captées a baissé de moitié en 5 ans. Ceci est très alarmant et nécessite la mise en place de stratégies d'adaptation urgentes et le développement de dispositifs permettant une connaissance fine de l'évolution passée et future de la ressource en eau.
- 1 gestionnaire sur 25 seulement a effectué l'analyse de la qualité de l'eau, alors que c'est un engagement contractuel. Une réunion urgente est nécessaire pour recadrer tous les acteurs sur la vie du contrat de DSP. Ce manquement au contrat est particulièrement grave quand on sait que la consommation d'eau impropre est une importante cause de mortalité, en particulier chez les enfants en bas âge.
- En 2021, la valeur moyenne du taux de recouvrement des factures des ménages est de 79%. Une légère hausse est constatée par rapport à l'année dernière, mais la performance de 2017 est loin d'être atteinte.
- L'un des postes de dépense prioritaire de dépenses pour les gestionnaires professionnels est les ressources humaines. Ce choix risque de nuire à la pérennité du système car impacte négativement la quantité de ressources financières allouées à la réparation et la maintenance des systèmes d'eau.
- Le versement par les gestionnaires des taxes et redevances aux communes a chuté considérablement en 2021, accusant 29 points de perte en une année.
- Malgré toutes ces difficultés, les clients des gestionnaires professionnels sont satisfaits de la quantité de l'eau disponible, de la qualité de l'eau et de la qualité des services fournis.

Sur les puits et forages

- 56 forages sur les 57 construits sont toujours fonctionnels. Le point d'eau non fonctionnel depuis 2020 est dû à des problèmes techniques, organisationnels et de concurrence avec d'autres points d'eau situés à proximité.
- Le taux moyen de recouvrement des cotisations sur puits/forages en gestion associative est de 26 %. Ce faible taux s'expliquerait par le manque d'accompagnement et de suivi des gestionnaires par les communes.
- L'analyse de la situation démontre la nécessité de renforcer l'accompagnement par la DREAH et par les PTF.
- 11 gestionnaires sur 57 seulement ont versé la taxe communale de 20.000 Ariary par an.

1. ÉLÉMENTS DE CADRAGE

1.1. Méthodologie

Le STEFI est porté par la Région Haute Matsiatra, la DREAH et le programme Eaurizon 2025.

Le processus est piloté et animé par un comité des représentants de ces trois entités, renforcé par les représentants des PTF intégrés en 2021, en l'occurrence Ny Tanintsika, Vozama et la Cellule d'Appui Fivoy. Ce comité technique interagit avec les communes et les gestionnaires pour la collecte des informations et données qui renseignent le STEFI.

Cette équipe a piloté les différentes étapes du processus :

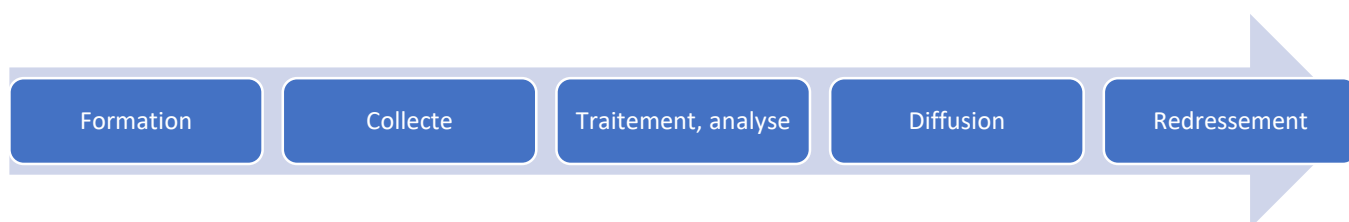
- Validation des outils ;
- Lancement officiel ;
- Formations ;
- Validation des rapports ;
- Restitution régionale ;
- Le suivi de la mise en œuvre des plans de redressement.

1.2. Calendrier

La préparation du STEFI démarre en septembre 2021, à partir de la capitalisation des résultats du STEFI 2020 et le traitement du STEFI semestriel 2021.

Les principales étapes sont présentées dans le diagramme suivant :

Figure 1: Processus STEFI



1.3. Les réseaux objet de la mesure de la performance des services sur 2021

59 réseaux d'AEPG, 1 réseau alimenté par un système de pompage solaire et 57 puits/forages sont concernés par ce STEFI 2021

Tableau 1: Nombre d'ouvrages objet du STEFI

Entités ayant pilotée la mise en place du service	Nombre d'ouvrages mis en place			Adduction en eau potable alimenté par un système de pompage solaire
	Réseaux en gestion associative	Réseaux en gestion professionnelle	Puits / forages	
Métropole de Lyon / Région Haute Matsiatra	31	18		
GRET		3		1
Fivoy	3			
Vozama	1			
Ny Tanintsika			57	
Ranowash		1		
Autres		2		
TOTAL	35	24	57	1
Dont gestionnaire ayant remis un rapport annuel	33	21	56	0

Les gestionnaires qui n'ont pas remis de rapport se sont justifiés par :

- Le manque d'organisation du gestionnaire et ;
- l'absence d'accompagnement de la commune (Gestionnaire associatif sur Soarano et Vaofotsy Maroparasy, gestionnaires professionnels à Ambinaniroa, Ikalamavony, Anara Andakana Vohiposa, et Iharihary Iarintsena) ;
- Le dysfonctionnement du système.

Précisons que les gestionnaires ont l'obligation de respecter ses engagements et respecter les contrats.

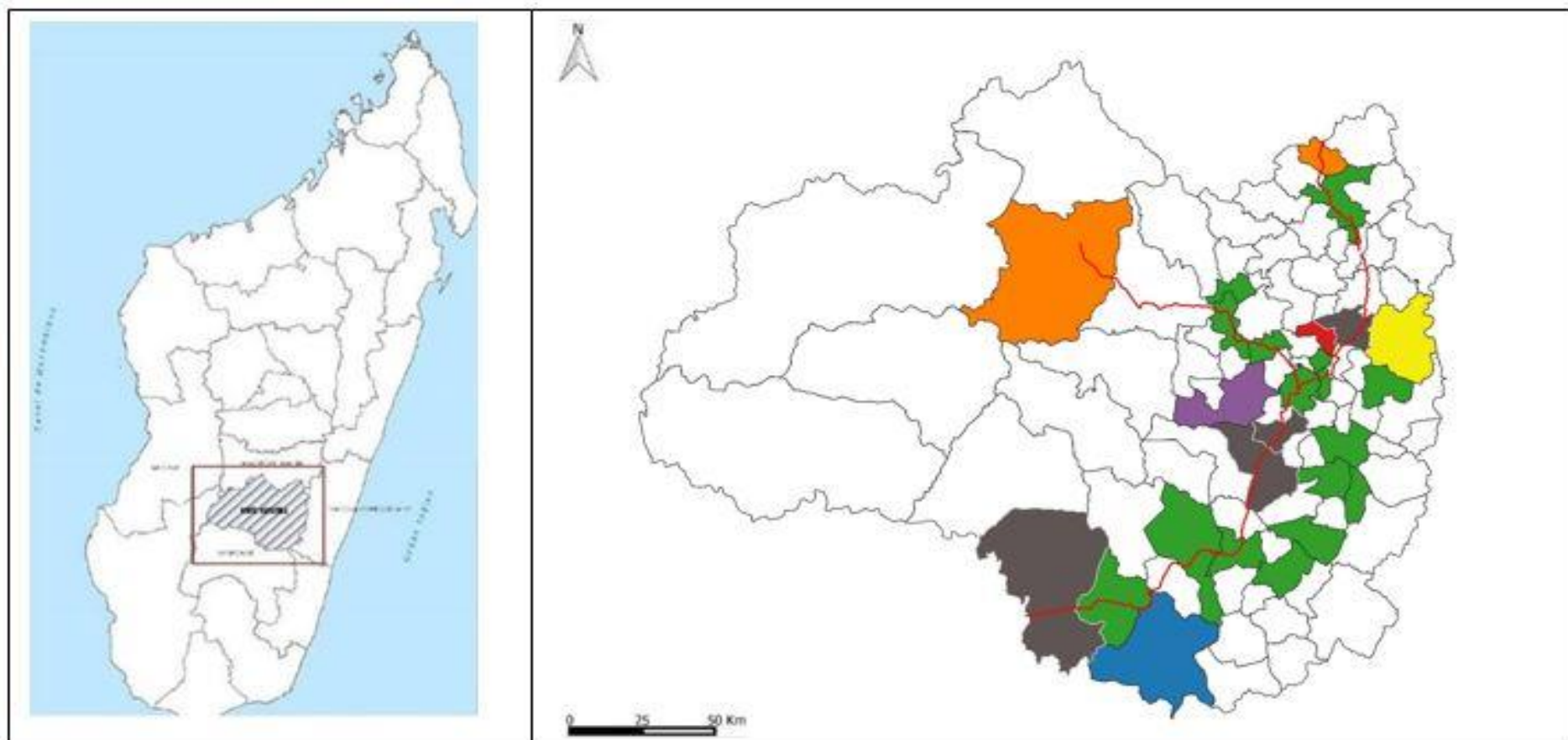
La mesure de la performance des services d'eau potable concerne 30 communes de la Région Haute Matsiatra soit 33 % des 91 communes qui composent la Région. Les données disponibles auprès de la DREAH font état de 42 autres communes pourvues de systèmes d'adduction d'eau, mais pas encore intégrées au STEFI, et de 18 autres communes sans aucuns systèmes.

Tableau 2: Partenaires financiers des communes et nombre des systèmes suivis par commune

Communes	Financement du système								Types de système et mode de gestion		Gestion en régie	Nb de puits / forage	Pompage solaire
	Coop dec RHM/ML	GRET	Etat malagasy	Ny Tanintsika	Cellule d'Appui Fivoy	Vozama	Ranowash	EKAR	AEPG sous gestion associative	AEPG sous gestion professionnelle			
Fianarantsoa									2				
Ambalavao									2				
Iarintsena										2			
Anjomà Ambalavao									4	1			
Ambinaniroa													1
Ambohimahasoa									1	1			
Vohiposa										2			
Camp – Robin										1			
Sahambavy									6	1			
Ivoamba									4	1			
Ialanandiro									2	1			
Alakamisy Ambohimaha										1			
Alakamisy Itenina									2	2			
Vohitrafeno									3				
Mahasoabe									1	2			
Mahaditra										1			
Andranovorivato										1			
Talata Ampano										1			
Isorana									2	1			
Nasandratrony									1	1			
Ikalamavony											1		
Vohitsaoka												39	
Ankafina Tsarafidy									1				
Ambalamahasoa									1				
Andoharanomaitso									3				

Communes	Financement du système							E KAR	Types de système et mode de gestion		Gestion en régie	Nb de puits / forage	Pompage solaire
	Coop dec RHM/ML	GRET	Etat malagasy	Ny Tanintsika	Cellule d'Appui Fivoy	Vozama	Ranowash		AEPG sous gestion associative	AEPG sous gestion professionnelle			
Anjomà Itsara									1				
Ankaramena									1				
Androy									1				
Ambohimahamasina											2		
Miarinarivo											16		
									35	23	1	57	1

Carte 1: Localisation des communes intégrées au STEFI 2021



Localisation des Communes objet STEFI 2021 selon l'origine du financement des travaux

Légende

- Route principale
- Limite Commune

Partenaires Technique et Financier

- ETAT MALAGASY
- CELLULE D'APPUI FIVOY
- ONG GRET
- PROGRAMME RANOWASH
- ONG NY TANINTSIKA
- COOPERATION REGION HAUTE MATSIATRA / METROPOLE DE LYON
- ONG VOZAMA



Source : FTM/INSTAT
Réalisation: RHM/DREAH
Edition : Février 2022

Sur les différents réseaux réalisés, plusieurs types d'accès au service public sont proposés à savoir :

- **LM** : Lave-mains. Dispositif installé exclusivement dans les écoles ;
- **Binst** : Branchement institutionnel. C'est un point d'eau installé dans des écoles, CSBII... ;
- **PEP** : Point d'Eau Public permettant l'accès de tous au service ;
- **BS** : Bloc Sanitaire. Ce sont des latrines et urinoirs avec robinet de puisage réunis dans un bloc multiservice ;
- **BPart** : Branchement Partagé. Ces branchements sont privés, la propriété et l'accès au service sont exclusivement destinés à un groupe de 5 à 10 ménages. Les ménages s'arrangent entre eux pour fixer les règles du point d'eau et un ménage représente les autres dans la relation au gestionnaire ;
- **BP** : Branchement Particulier. C'est un accès privé au service, propriété d'un ménage unique. Le ménage paie pour son raccordement même si généralement le compteur est subventionné ;
- **GC** : Gros Consommateur (consommation supérieure à 30m³ par mois soit 1m³ par jour).

Concernant la date de réception des ouvrages indiquée dans les tableaux suivants, il est retenu la date de la dernière réhabilitation notoire.

Les gestionnaires marqués d'un astérisque (*) n'ont pas remis de rapport annuel comme il aurait dû.

Tableau 3: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion associative

N°	Commune	Fokontany principal	Nom du Gestionnaire	Agence d'exécution	Date de réception du réseau	Nb de points d'eau				Usagers		
						PEP	LM	BS	BP	Ménages	Habitants	Écoliers
G1	Ambalavao	Vatofotsy Maroparasy	Soaiombonana	ML / RHM	2010	8	2	0	0	71	750	551
G2	Fianarantsoa	Mamony	Tsimialonjafy		sept-11	2	0	0	0	48	209	0
G3	Alakamisy Itenina	Anjanamahaso	Fiombonana		2011	21	1	0	3	260	1412	130
G4	Isorana	Vatambe	Hasoa		nov-10	5	1	0	0	48	235	232
G5	Sahambavy	Ambohimandroso	Aingaso i		nov-13	7	1	0	0	117	665	435
G6	Alakamisy Itenina	Tambohimandrevo	Soaholovainjafy		déc-13	14	2	0	0	126	712	152
G7	Vohitrafeno	Vohitrafeno centre	Lovàanjafy		mars-14	11	3	0	0	99	419	594
G8	Anjomà	Samimasina	Maminiaina		mars-14	10	3	0	0	133	695	695
G9	Anjomà Ambalavao	Ambatomena	Faneva		mai-14	7	2	0	0	69	482	828
G10	Isorana	Sabotsy Itomboana	Samisoa		mars-15	21	4	0	5	325	1583	913
G11	Fianarantsoa	Ankazobe	Maropagniry		mars-15	6	0	0	0	69	494	0
G12	Anjomà Ambalavao	Tsikahoe	Soamiaradia		juil-15	9	2	0	0	145	814	230
G13	Anjomà Ambalavao	Anjomà chef-lieu	Soaiombonana		juil-15	19	2	0	0	227	1255	894
G14	Anjomà Ambalavao	Ankazosoaravina	Soamiray		juil-15	10	2	0	0	159	859	320
G15	Ambohimahasoa	Anteviahitra	Ny soa no tohizana		juin-15	8	1	0	0	148	596	322
G16	Sahambavy	Ampasina	Fivoaranatsoa		févr-16	7	1	0	0	73	491	310
G17	Sahambavy	Antanifotsy	Soaiombonana		févr-16	10	1	0	0	156	874	326
G18	Sahambavy	Antanjona	Soamiaradia		févr-16	12	0	0	0	171	1055	0
G19	Sahambavy	Andranolava	Lovaso		févr-16	9	1	0	0	119	687	185
G20	Ivoamba	Antady	Soalovanjafy		avr-16	8	1	1	0	95	442	ND

N°	Commune	Fokontany principal	Nom du Gestionnaire	Agence d'exécution	Date de réception du réseau	Nb de points d'eau				Usagers		
						PEP	LM	BS	BP	Ménages	Habitants	Écoliers
G21	Ivoamba	Ambalamahaso	Lovaso		avr-16	10	1	0	0	111	587	ND
G22	Nasandratrony	Iavomanitra	Soaiombonana		juil-15	22	3	0	0	349	1568	380
G23	Ialananindro	Antsiobe	Faniriana		mars-17	9	2	0	0	117	595	816
G24	Ialananindro	Lambirano	Soalovainjafy		mars-17	9	1	0	0	103	766	123
G25	Sahambavy	Ambohimandroso	Aingaso		nov-13	7	1	1	0	68	403	200
G26	Anjomà	Ankazosoaravina	Tsilavondrivotra		févr-18	10	1	0	0	105	561	127
G27	Vohitrafeno	Ambohimana	Ezaka		avr-19	26	3	0	0	193	1584	472
G28	Mahasoabe	Ambalavao	Soarano		avr-19	3	0	0	-	15	88	0
G29	Ivoamba	Mandrindrina	Soafijoro		juil-20	4	0	0	0	60	309	0
G30	Ivoamba	Ankadindambo	Valiso		2020	16	0	0	0	244	1159	0
G31	Andoharanomaintso	Ranomaintso	Tehivoatra	CA Fivoy	juil-15	4	1	0	0	107	559	338
G32	Andoharanomaintso	Ankazoso	Mirariso		dec-04	5	0	1	0	47	127	0
G33	Ankafina Tsarafidy	Chef-Lieu	Ranoray	EKAR	juil-12	10	1	0	1	163	1180	1302
G34	Ambalamahaso	Ambalamahaso	Lovainjafy	Vozama	juil-13	15	0	5	0	186	1060	0
G35	Ambalavao	Soarano	Soafiavy	RHM/ML	2020	5	0	0	0	64	354	0
Totaux						359	44	8	9	4 590	25 629	1 0875

Tableau 4: Les réseaux d'adductions d'eau potable en gestion professionnelle

N°	Commune	Fokontany Principal	Nom du gestionnaire	Agence d'exécution	Usagers			Contrat	
					Ménages	Habitants	Écoliers	Durée (année)	Signé le
1	Sahambavy	Chef-Lieu	Ranosoa	ML / RHM	826	4 665	802	5	Mars 2018
2	Alakamisy Itenina	Chef-Lieu	Mandimbisoa	ML / RHM	504	2 462	1783	5*	Juillet 2016
3	Vohiposa	Chef-Lieu	EC ABRAHAM	ML / RHM	683	2 614	0	15	Avril 2016
4	Ambohimahasoa	Chef-Lieu	Sandandrano /AIIR	ML / RHM	1 226	6 500	500	15	Juin 2010
5	Isorana	Chef-Lieu	JESS	ML / RHM	363	1 981	1 275	7	Octobre 2021
6	Mahasoabe	Chef-Lieu	SECOA	ML / RHM	1 211	7 043	4 423	10	Octobre 2021
7	Mahaditra	Chef-Lieu	Orampanala	ML / RHM	646	3 299	2 807	9	Mars 2018
8	Iarintsena	Chef-Lieu	MAC	ML / RHM	486	2 988	815	7	Octobre 2021
9	Iarintsena	Iharihary	MAC	ML / RHM	449	2 245	557	7	Octobre 2021
10	Vohiposa	Anara-Andakana	EC-Abraham	ML / RHM	208	1 038	265	7	2019
11	Mahasoabe	Isomitra	SECOA	ML / RHM	511	2 555	498	7	Mai 2018
12	Nasandratrony	Chef-lieu	ECCI	ML / RHM	522	3 349	1 657	7	2019
13	Ialananindro	Chef-Lieu	Mangarano	ML / RHM	439	2210	865	7	2020
14	Ivoamba	Chef-Lieu	SECOA	ML / RHM	511	2555	498	7	2020
15	Alakamisy Itenina	Tsiahorea	Mandimbisoa	ML / RHM	394	1864	450	7	2020
16	Alakamisy Ambohimaha	Chef-Lieu	Lakay	Gret	721	3 316	3 076	15	Décembre 2016
17	Andranovorivato	Chef-Lieu	Laza	Gret	320	1 535	943	6	Mai 2017
18	Talata Ampano	Chef-Lieu	Lakay	Gret	729	3 260	4 481	6	Juillet 2016
19	Camp Robin	Chef-Lieu	Soavary	État	247	3 000	1 780	15	Juillet 2005**
20	Ikalamavony	Chef-Lieu	Régie	Acords	908	6 810	2 526		2012
21	Ambinaniroa	Chef-lieu	ATC-A	Gret	591	3 253	ND	ND	ND
22	Ankaramena	Clef-lieu	Lakay	ML / RHM	759	3887	1028	10	Octobre 2021
23	Anjomà Itsara	Chef-lieu	Anjavidy	ML / RHM	531	2505	1228	7	Octobre 2021
24	Anjomà Ambalavao	Chef-lieu	Cecilya	ML / RHM	689	4742	936	7	Octobre 2021
25	Androy	Chef-lieu	Michael	RanoWash	240	1200	994	Pas encore signé	
Totaux					14714	80876	34187		

*Le contrat de Mandimbisoa avec la Commune de Alakamisy Itenina a expiré en 2021. La commune a demandé le renouvellement du contrat en intégrant le réseau d'AEPG desservant le Fokontany de Sahavindrany.

** Le contrat de Soavary avec la commune rurale de Camp Robin était expiré en 2020. La DREAH planifie de se mobiliser pour discuter avec la Commune des mesures à prendre.

Tableau 5: Puits et forages dans la commune de Vohitsaoka, District d'Ambalavao *

N°	Commune	Fokontany	Villages bénéficiaires	Gestionnaire	Ménages bénéficiaires	Ecoliers bénéficiaires	Date fin des travaux	Profondeur forée :
P1	Vohitsaoka	Ambohimana	Tsaramandroso	MAHAVELO	48		09/06/2009	18
P2	Vohitsaoka	Ambohimana	Tsaramandroso	BEFIANGONA	27		26/05/2009	15,2
P3	Vohitsaoka	Ambohimana	EPP Androtsy	TSIMIALONJAFY			13/02/2013	15
P4	Vohitsaoka	Vohitsaoka	Ranotsara	TSARARANO	100		09/01/2013	11
P5	Vohitsaoka	Ambohimana	Tsaramandroso	TSIMIALONJAFY	47	205	03/12/2018	18
P6	Vohitsaoka	Ambohimana	Andafara/ Ambalamahasoa	IAVOTRA	23		27/05/2018	10,3
P7	Vohitsaoka	Soaseranana	Soaseranana	LOVASOA	40		28/06/2009	25
P8	Vohitsaoka	Soaseranana	Soaseranana	VONJY AINA	31	234	03/03/2020	17,7
P9	Vohitsaoka	Soaseranana	Soatanana	FANEVA	23			
P10	Vohitsaoka	Ambohimana	Masahimana	Rakotonirina Jean Emile		101	28/02/2013	10
P11	Vohitsaoka	Ambohimana	Soatsihadino	SOAMIRAY	50		26/08/2016	11,3
P12	Vohitsaoka	Ambohimana	Tsaramandroso	SOAMIRAY	45		03/03/2017	13,3
P13	Vohitsaoka	Ambohimana	Tearomihila	FIRARIANTSOA	52		31/07/2016	12,8
P14	Vohitsaoka	Soamiradia	EPP Vohitsaoka	SOAMIRAY	26	510	09/12/2012	8
P15	Vohitsaoka	Soaseranana	Soatanana	FIRAISANTSOA	40		31/07/2016	12,8
P16	Vohitsaoka	Ambohimana	Soafahatse	LOVASOA-SOAMIRAY	24		02/06/2019	12,4
P17	Vohitsaoka	Ambohimana	Tsiriambolamena	FIRAISANKINASOA	26		30/09/2016	9,5
P18	Vohitsaoka	Ambohimana	Androtsy	FAHASOAVANA	30		25/08/2016	15,5
P19	Vohitsaoka	Ambohimana	Tanambao	SOARANO	24		01/03/2009	10
P20	Vohitsaoka	Ambohimana	Manamisoa	LOVASOA	60		05/08/2016	12,3
P21	Vohitsaoka	Ambohimana	Androtsy Ambala Ambany	RANO FANASOAVANA	38		23/03/2013	16,3
P22	Vohitsaoka	Vohitsaoka	Vohitsaoka	TARATRA	26		05/11/2016	15,3
P23	Vohitsaoka	Ambohimana	Tanambao	SOAFIANATSA	43		18/03/2009	9
P24	Vohitsaoka	Soamiradia	EPP Tanambao Sud fkt AMBOHIMAHA	LOVASOAMAHATSIARO	32	120		
P25	Vohitsaoka	Ambohimana	Kivala fkt Ambohimaha	AINA	20		06/10/2016	8,3
P26	Vohitsaoka	Ambohimana	Bedita	MIARA-MIZOTRA	37		09/06/2006	8
P27	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	FITAHIANATSOA	62		08/08/2017	9,5

P28	Vohitsaoka	Ambohimana	Mahasahimana	FAHAZAVANA	8		21/02/2013	9
P29	Vohitsaoka	Soamiradia	CEG Vohitsaoka	LOVASOA		210	23/01/2013	7,2
P30	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	AINA			09/11/2016	11,5
P31	Vohitsaoka	Soamiradia	Soamiradia	FIVOARANA	30		10/11/2016	8,8
P32	Vohitsaoka	Ambohimana	Mahasahimana	FANILO	8		21/02/2013	6,8
P33	Vohitsaoka	Soaseranana	Soatanana Ambany	SOAMIRAY	43		27/06/2009	16
P34	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	Fivoarana	20		13/12/2018	14,3
P35	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	Fivoarana	40			
P36	Vohitsaoka	Ambohimana	Tanambao	Soarano	16			
P37	Vohitsaoka	Ambohimana	Akivala	Aina	19	45	08/09/2021	
P38	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	Taratra	30	104		
P39	Vohitsaoka	Soamiradia	Vohitsaoka	Lovaso	180		16/09/2021	
P40	Ambohimahamasina	Ambohipaha	Belambo	Lovaso	10	0	01/01/2019	ND
P41	Ambohimahamasina	Andohanimanagnatana	Ambohimahasoa	Mirarisoa	22	175	16/03/2019	14,7
P42	Miarinarivo	Miarinarivo	Miarinarivo epp	Fanambinantsoa	50	256	07/12/2021	
P43	Miarinarivo	Angalapon	Atambohobe	Lovaso	20	0	28/08/2009	
P44	Miarinarivo	Vatanamaso	Apasy	Soafizoro	22	65	08/12/2021	
P45	Miarinarivo	Somanandrarin	Ranomena	Manirisoa	14		20/07/2009	
P46	Miarinarivo	Soamanadrarin	Anjavidy Maniry	Fiombonatsoa	20			
P47	Miarinarivo	Miarinarivo	Anjamana	Tafitasoa	10		15/12/2021	
P48	Miarinarivo	Angalapon	Vohidambo	Soamiray	50			
P49	Miarinarivo	Soamanandrarin	Anjavidy Manory	Lovainjafy	20	49		
P50	Miarinarivo	Vohiboay	Vohiboay	Lovaso	39	90	19/01/2022	
P51	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamanenja	Tambatra	90		20/01/2022	
P52	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamanenjena	Avotra	68	142	28/07/2017	
P53	Miarinarivo	Angalapon	Atambohobe	Miamiezaka	58	124	22/01/2022	
P54	Miarinarivo	Angalapon	Aparatanjo	Lovaso	20		28/08/2009	
P55	Miarinarivo	Vohiboay	Ambalamarina	Miraihina	45		16/05/2009	
P56	Miarinarivo	Ambalavoatavo	Ambalavoatavo	Soafianatra	22	64	29/09/2019	
P57	Miarinarivo	Soamanandrarin	Valikanja	Fanovozatsoa	58	115	24/01/2022	
Totaux					2 006	2 609		

- *La durée de la convention entre la commune et le gestionnaire n'est pas disponible*

1ERE PARTIE

LES RESEAUX D'EAU POTABLE DONT LA GESTION EST ASSOCIATIVE

2. INTRODUCTION SUR LES RESEAUX EN GESTION ASSOCIATIVE

35 systèmes d'eau potable gravitaires exploités par des gestionnaires associatifs sont suivis par ce STEFI 2021.

Par rapport à 2020, nous avons identifiés les évolutions suivantes :

- Deux nouveaux systèmes sont intégrés :
 - Mitoko Est Vohitrafeno : mis en place par Electriciens sans Frontière ;
 - Andoharanomaitso : Intégration sur demande de la structure d'appui Cellule d'appui Fivoy.
- Deux autres systèmes ne sont plus suivis dans le cadre du STEFI des gestionnaires associatifs car ont fait l'objet d'extension et de professionnalisation. (R1 et R2 à Anjomà Ambalavao).

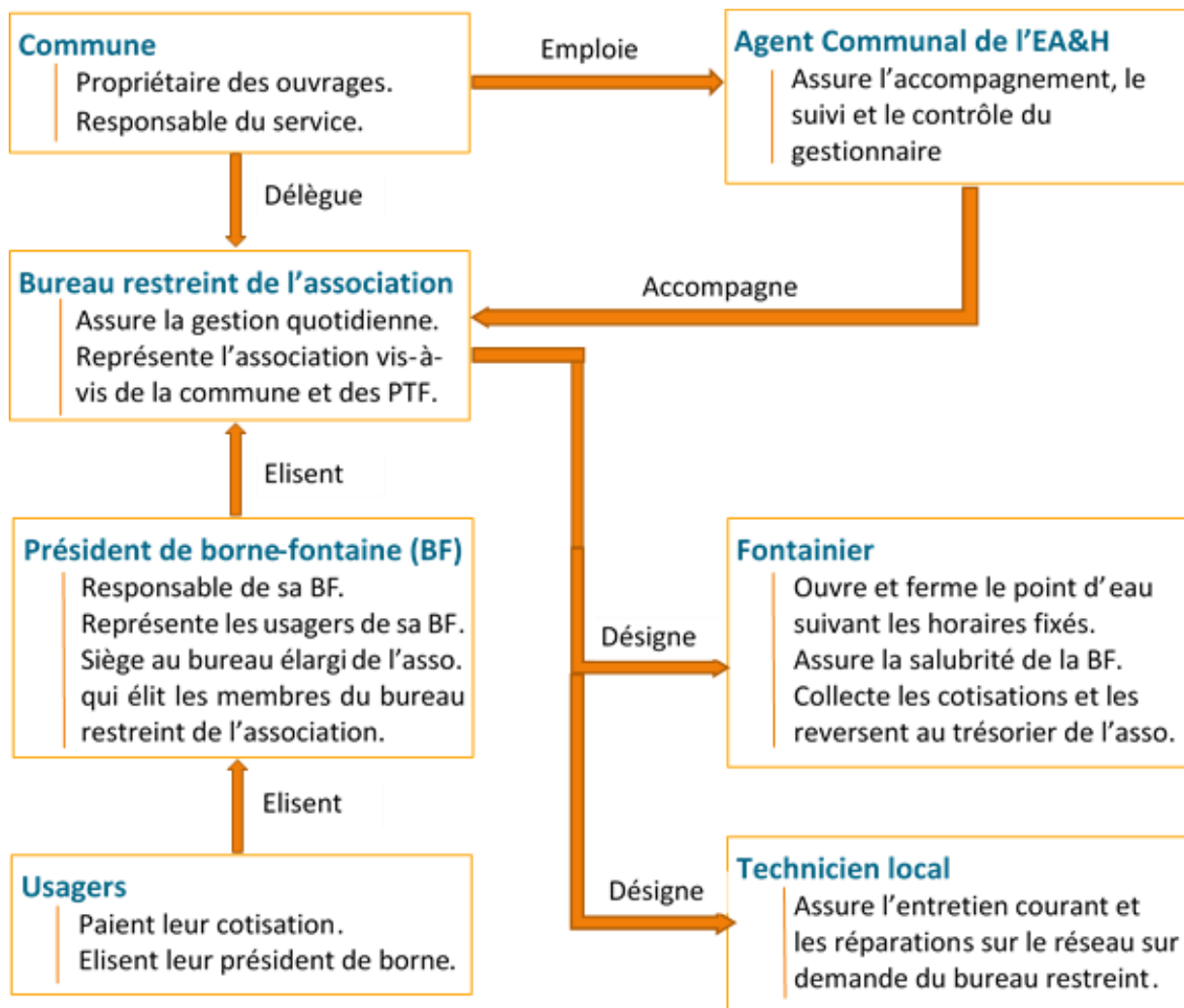
Production de rapports permettant l'analyse de performance :

Un système = Un gestionnaire associatif

La commune a donc délégué la gestion du réseau aux usagers qui se sont structurés en association / comité de point d'eau. Ce système repose sur le principe du bénévolat même si certains d'entre eux peuvent toucher des indemnités pour défrayer le temps passé à la gestion.

C'est donc un système de gestion adapté aux petits ou moyens réseaux (moins de 2 000 usagers environ). Les usagers élisent leurs représentants qui formeront le Comité de Points d'Eau (CPE). Ce CPE est généralement structuré en association (loi n°60/133) et doit avoir un statut et un règlement intérieur. Le mode de structuration classique des gestionnaires associatifs est présenté dans le schéma ci-dessous.

Figure 2: Schéma organisationnel de la gestion associative des réseaux d'eau dans la Haute Matsiatra



Les services dont la performance a été analysée sont tous de type gravitaire et la tarification est uniquement forfaitaire.

Ces réseaux cumulent 416 points d'eau répartis selon les typologies suivantes :

- 350 points d'eau publics ;
- 46 lave-mains ou branchements institutionnels ;
- 5 blocs sanitaires ;
- 15 branchements particuliers.

Les branchements particuliers ne sont théoriquement pas acceptés sur ce type de réseau mais parfois avec l'aval de la commune, des gestionnaires ont développé ce service. Dans ce cas, la tarification reste au forfait, mais le ménage bénéficiaire du branchement particulier paie deux ou trois fois le prix de la cotisation annuelle d'un ménage utilisant les points d'eau publics.

Age moyen des réseaux : 6 ans ;

Taille moyenne : 6 hab/ménage.

3. LA PERFORMANCE TECHNIQUE

Pour ce type de gestion, le suivi technique et financier des services d'eau potable consiste principalement à s'assurer de la fonctionnalité des réseaux et des points d'eau plus que de mesurer la qualité du service rendu. L'enjeu sur ces services est leur pérennité, le STEFI est donc un système d'alerte permettant d'informer les pouvoirs publics en cas de dysfonctionnements avant que les problèmes ne deviennent graves et mettent en péril le service et le réseau. Les indicateurs retenus pour mesurer la performance sont donc relativement simples et sont les suivants :

- La fonctionnalité des points d'eau ;
- Les activités de maintenance et de réparation du réseau :
 - Présence de techniciens formés ;
 - Interventions de maintenance réalisées en respect avec le prévisionnel, y compris sur le bassin versant.

Tableau 6 : Mesure du taux de la réalisation du plan de redressement

Commune	Fokontany principal	Nom du Gestionnaire	Taux de réalisation du plan de redressement
Ambalavao	Vatofotsy Maroparasy	Soaiombonana	ND
Ambalavao	Soarano	Soafiavy	ND
Fianarantsoa	Mamony	Tsimialonjafy	70%
	Ankazobe	Maropagniry	60%
Alakamisy Itenina	Tambohimandrevo	Soaholovainjafy	20%
	Anjanamahaso	Fiombonanaina	25%
Isorana	Vatambe	Hasoa	85%
	Sabotsy Itomboana	Samisoa	80%
Vohitrafeno	Vohitrafeno centre	Lovàanjafy	10%
	Ambohimana	Ezaka	8%
	Mitoko est	Lovaso	5% *
Anjomà Ambalavao	Samimasina	Maminiaina	90%
	Ambatomena	Faneva	80%
	Taratra	Ankazosoaravina	70%
	Ankazosoaravina	Tsilavondrivotra	70%
Ambohimahaso	Anteviahitra	Ny soa no tohizana	80%
Sahambavy	Ampasina	Fivoaranatsoa	86%
	Antanifotsy	Soaiombonana	70%
	Antanjona	Soamiaradia	60%
	Andranolava	Lovaso	80%
	Ambohimandroso	Aingaso i	60%
	Ambohimandroso	Aingaso II	70%
Ivoamba	Mandrindrina	Soafijoro	100%
	Ankadindambo	Valiso	35%
	Antady	Soalovanjafy	100%
	Ambalamahaso	Lovaso	100%
Nasandrtrony	lavomanitra	Soaiombonana	60%
Ialananindro	Antsiobe	Faniriana	80%
	Lambirano	Soalovainjafy	75%

Mahasoabe	Ambalavao	Soarano	60%
Andoharanomaintso	Ranomaintso	Tehivoatra	70%
	Ankazosoa	Mirarisoa	80%
	Ambohitrasoavina	Lovaso	60%
Ankafina Tsarafidy	Chef-Lieu	Ranoray	60%
Ambalamahasoa	Ambalamahasoa	Lovainjafy	ND

* Le Système de Mitoko Est dans la Commune Rurale de Vohitrafeno est mis en place par un réseau de familles ayant des antennes au niveau National. La DREAH a demandé à la commune d'intégrer dans le STEFI ce petit système, mais beaucoup d'effort reste encore à faire pour renforcer l'interaction du gestionnaire avec la commune et la DREAH.

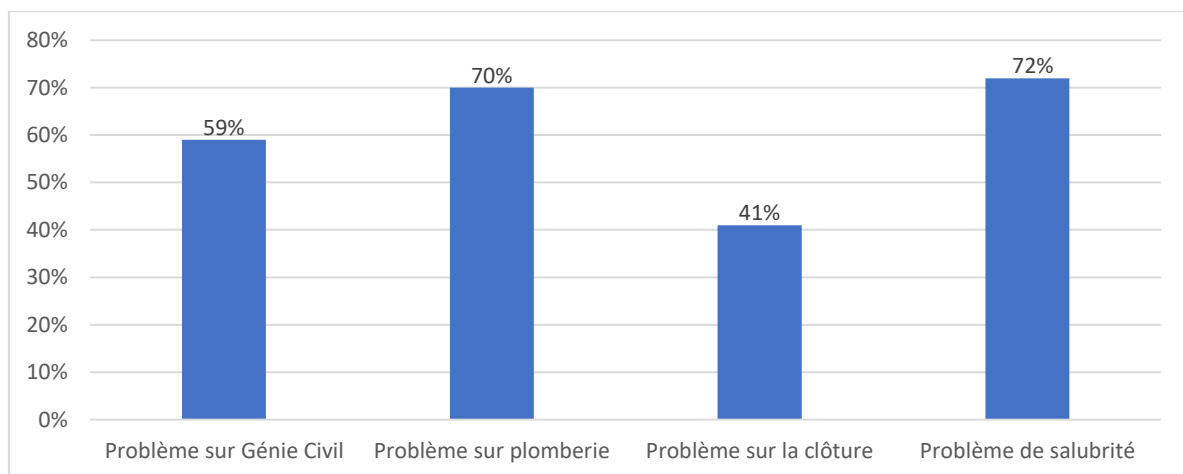
3.1. La fonctionnalité des points d'eau

C'est l'indicateur central pour la mesure du travail fourni par le gestionnaire sur les aspects techniques. Hors problème de conception, les techniciens locaux doivent être en mesure de réparer les pannes impactant le fonctionnement des ouvrages ou mobiliser des appuis extérieurs comme la DREAH.

Sur les 415 points d'eau construits, 270 sont toujours fonctionnels soit un taux de fonctionnalité de 65%.

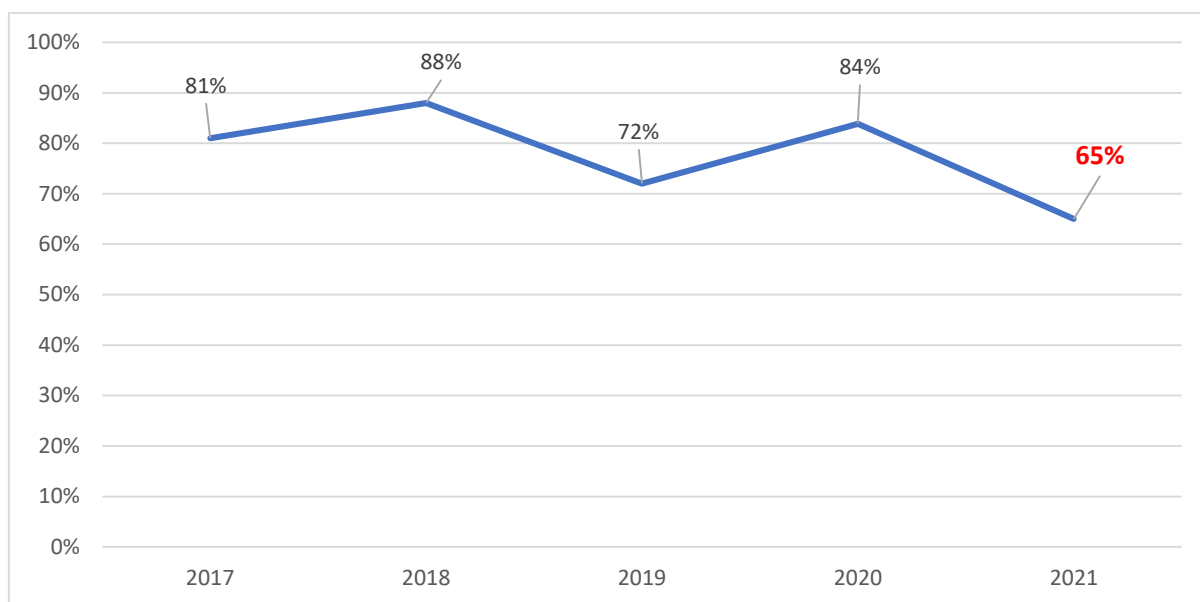
Deux réseaux à Anjomà Ambalavao sont non fonctionnels à cause du tarissement des sources liées à la sécheresse.

Figure 3: Etat des points d'eau fonctionnel et problèmes observés



Ce graphique représente l'état des points d'eau et les problèmes observés. On constate que tous les points d'eaux ont beaucoup des problèmes de plomberie (70%), et surtout de salubrité (72%). Ceci peut être expliqué par un manque de suivi de la part des communes.

Figure 4: Evolution de la fonctionnalité des points d'eau dans le temps



Ce graphique nous montre l'évolution dans le temps de la fonctionnalité des points d'eau existants. On constate une tendance à la baisse avec une aggravation de la situation cette dernière année. Cela peut s'expliquer par le phénomène de sécheresse mais aussi une conséquence du manque d'entretien des infrastructures par les gestionnaires.

Photo 1: Etat des points d'eau



Ces photos nous montrent l'état variable des infrastructures et l'impact de l'action du gestionnaire et de la commune. Les deux photos de gauche prises à Ankafina Tsarafidy et Vohitrafeno illustrent clairement les défaillances du gestionnaire et le manque de suivi du maître d'ouvrage. A l'inverse la photo de droite prise à Isorana indique qu'avec une bonne gestion, les ouvrages peuvent rester durablement fonctionnels et visuellement attractifs.

3.2. Présence de techniciens formés

Chaque réseau a généralement deux techniciens locaux, qui dans la plupart des cas, ont été formés et installés lors de la réalisation des travaux.

Certains d'entre eux, avec l'autorisation des communes, ont été remplacés, car pas suffisamment efficaces, ou démissionnaires fautes de motivation (bénévolat).

97% des gestionnaires associatifs disposaient d'au moins un technicien en activité ayant bénéficié d'une formation sur ses missions.

De nombreux techniciens sont cependant réticents à utiliser les outils de gestion tels que les cahiers de maintenance. Ceci peut s'expliquer par le manque de formation sur ces outils et/ou par l'absence de suivi de la part des communes.

A noter que beaucoup de gestionnaires associatifs ont des difficultés avec les techniciens locaux. Au fil du temps, certains d'entre eux réalisent qu'ils sont importants pour le fonctionnement du réseau et font de la surenchère pour leur implication. Dans d'autres cas, les techniciens locaux délaissent les activités sur le réseau pour d'autres activités plus rémunératrices. Dans certains systèmes, cette désertion des techniciens locaux impactent négativement sur les ouvrages en manque de maintenances périodiques et de réparations.

3.3. Entretien périodique des réseaux

Des activités périodiques d'entretien sont programmées chaque année au niveau des captages, filtres et réservoirs.

Chaque gestionnaire définit le nombre d'entretiens périodiques prévisionnels qui diffère d'un réseau à l'autre. Le gestionnaire doit réaliser au minimum deux entretiens sur ses ouvrages pour les nettoyer et ainsi assurer une bonne qualité de l'eau distribuée (généralement avant et après la saison des pluies).

À noter qu'il n'existe pas d'informations qualitatives sur les modalités de ces entretiens. La question est de savoir si ces entretiens sont réalisés suivant des normes d'hygiène satisfaisantes (utilisation de chlore par exemple).

Selon les informations fournies par les gestionnaires associatifs, 82% d'entre eux ont pu réaliser le minimum nécessaire sur les entretiens périodiques des ouvrages. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à l'année dernière, il était estimé à 88%. Le manque d'implication de la commune pour le suivi du gestionnaire peut expliquer ce phénomène.

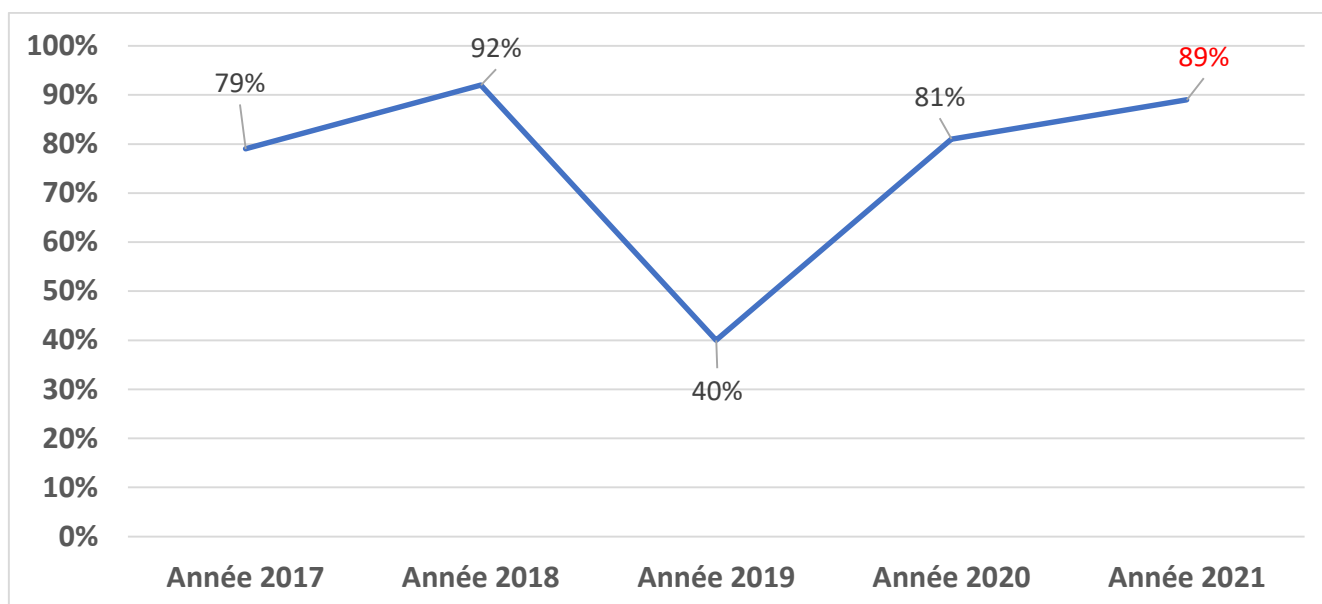
3.4. Entretien du bassin versant

L'aménagement des bassins versants a pour objectif de mieux infiltrer l'eau dans la nappe, de limiter les ruissellements et donc l'érosion, de protéger le captage d'infiltration d'eau de surface et d'empêcher l'intrusion d'individus, animaux ou de feu dans les périmètres de protections.

Sur les 35 services suivis en gestion associative, 31 gestionnaires ont réalisé des activités d'entretien sur leur bassin versant (pare-feux, entretien clôture, reboisement...), soit 89% de l'ensemble des gestionnaires associatifs.

En dépit de l'engagement des acteurs communaux sur les bassins versant, l'état environnemental de ces derniers ne sont toujours pas satisfaisants.

Figure 5: Evolution de l'entretien du bassin versant



4. INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE DES SERVICES

La gestion associative implique une bonne implication des personnes ressources de l'association malgré le fait qu'elles soient bénévoles. Pour mesurer la bonne santé du service, il faut donc s'intéresser à la vie de l'association, à son mode de gouvernance et aux retours que peuvent faire les usagers sur la qualité du service fourni. Comme développé précédemment, il s'agit avant tout d'avoir des informations clés sur la gestion des services afin d'alerter rapidement les autorités et les délégataires en cas de dysfonctionnement constaté.

Les indicateurs choisis sur la gouvernance des services d'eau potable gérés par une association sont les suivants :

- L'évolution du nombre d'usagers ;
- La vie associative du gestionnaire ;
- La transparence de la gestion ;
- L'utilisation du service par les usagers ;
- L'appréciation générale des usagers sur le service rendu :
 - Sur la quantité de l'eau disponible ;
 - Sur la qualité de l'eau distribuée ;
 - Sur le service en général.

4.1. L'évolution du nombre d'usagers

Appuyés par les communes, les gestionnaires associatifs doivent actualiser le nombre de ménages usagers afin de déterminer les recettes prévisionnelles sur l'exercice annuel à venir. De 2020 à 2021, le taux moyen d'évolution des usagers est négatif (-1.16 %). Les fortes baisses sont constatées sur des réseaux où des points d'eau sont non fonctionnels (Ambohimahaso, Anjoma Ambalavao et Nasandratrony).

Une attention particulière doit être portée par les communes aux gestionnaires ayant eu une diminution importante de leur nombre d'usagers (Vohitrafeno, Ivoamba, lalananindro et Sahambavy).

Il peut s'agir de problèmes techniques ou de conflits sociaux (notamment entre fontainiers et usagers) ou d'exclusion de ménages du service suite à des impayés.

Tableau 7: Comparaison de nombre des usagers

Année	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Comparaison du nombre des usagers	-5 237	+3 693	+1 267	-735

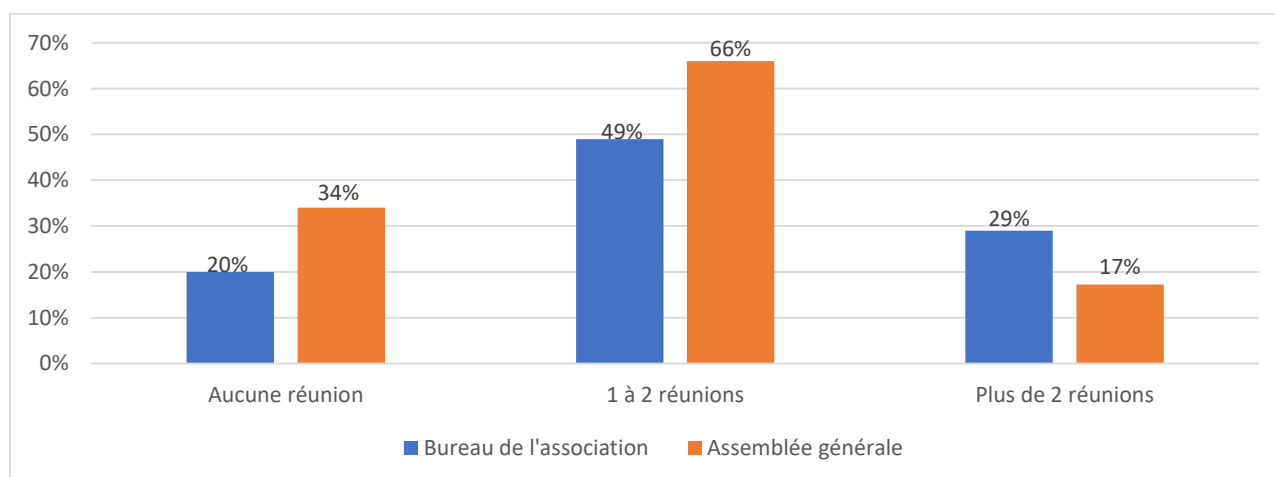
4.2. Vie associative du gestionnaire

Le nombre de réunions faites par le bureau du gestionnaire et la tenue d'assemblées générales sont des signes d'une bonne santé de la vie associative de l'association.

Les réunions, surtout du bureau, permettent au gestionnaire de piloter correctement la gestion du réseau. Les assemblées générales permettent à chaque village de mentionner l'état de leur point d'eau et les besoins éventuels sur les réparations à effectuer. Les usagers sont également informés à quoi sont affectées les recettes du service et donc de créer un climat de confiance entre le gestionnaire et les usagers.

Il est recommandé d'effectuer au moins trois réunions du bureau de l'association par an et une assemblée générale. En moyenne, les gestionnaires ont réalisé 1,4 réunions de bureau de l'association et 1,4 assemblées générales. 29 % des gestionnaires n'ont pas réalisé d'assemblée générale, ceci doit inquiéter les autorités locales car c'est potentiellement un signe de dysfonctionnement de l'association (Isorana, Fianarantsoa, Ambalavao, Ambohimahaso, Vohitrafeno, Anjoma Ambalavao, Ambalamahaso, Sahambavy, Andoharanomaintso et Ankafina Tsarafidy). Pour rappel, une assemblée générale étant une occasion pour impliquer les usagers sur la gestion du service public, le dynamisme de la vie associative est un bon moyen d'éviter les risques d'accaparement, de fait, des services.

Figure 6: Nombre de réunions tenues par les associations gestionnaires de réseaux d'eau



4.3. Transparence de la gestion

Pour analyser la performance des gestionnaires associatifs sur cette thématique, il s'agit de voir si le gestionnaire dispose d'un livre de compte avec toutes les factures associées aux différentes dépenses. Une synthèse de ses comptes doit également être disponible au niveau de chaque point d'eau par affichage.

Les gestionnaires associatifs sont transparents vis-à-vis des communes. Ils ouvrent facilement leur gestion aux responsables communaux. Tous les rapports annuels sont signés par les responsables communaux (ACEAH, TC et Maires). Toutefois, la qualité du rapport financier dépend généralement de la rigueur de l'ACEAH chargé de leur accompagnement et de l'implication des responsables communaux (Maire, Trésorier Comptable) lors de la vérification des informations financières.

Il est constaté que sur quelques communes déjà (Sahambavy, Isorana, Fianarantsoa) le trésorier comptable est très impliqué pour la formation des trésoriers des gestionnaires associatifs et sur la vérification des rapports financiers.

Les gestionnaires associatifs fournissent des informations aux usagers notamment lors des assemblées générales, ils doivent aussi développer leur communication au niveau de chaque point d'eau (affichage, réunion entre fontainiers et usagers...)

Au fil du temps, les usagers connaissent les différents responsables du réseau ce qui est positif mais cela ne garantit pas pour autant une meilleure gestion des réseaux.

4.4. Utilisation du service par les usagers (mwater)

Il est intéressant de connaître l'utilisation qui est faite du service par les usagers. Les quantités d'eau potable consommées, le temps d'attente au point d'eau sont les critères choisis pour évaluer cet indicateur.

Sur les réseaux en gestion associative, la consommation moyenne en 2021 est estimée à 20 litres par jour habitant en moyen avec un écart type faible signifiant que les consommations sont relativement homogènes d'un réseau à l'autre. C'est donc bien en dessous du minimum des 30l par habitant et par jour préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Concernant le temps d'attente, tous les réseaux n'ont pas pu être enquêtés mais il est en moyenne de 13 minutes ce qui est relativement raisonnable par rapport au critère de l'OMS qui est de moins de quinze minutes de marche depuis le lieu d'habitation.

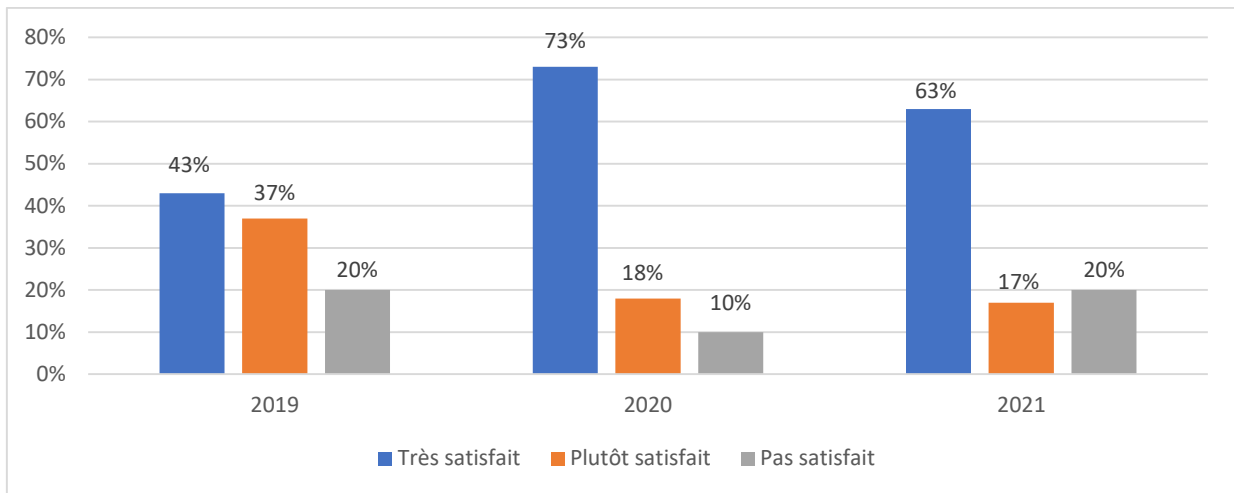
4.5. Appréciation des usagers sur le service rendu

Pour mesurer l'appréciation des ménages vis-à-vis du service rendu, ils ont été interrogés sur leur satisfaction sur la quantité et la qualité de l'eau distribuée, sur la satisfaction générale sur le service rendu et sur leur jugement du rapport qualité prix du service.

4.5.1. Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible aux points d'eau publics

Globalement, les usagers sont satisfaits de la quantité d'eau disponible mais dans le détail il existe des disparités assez fortes. Pour tous les réseaux, des problèmes de quantités d'eau disponible notamment durant la période d'étiage sont signalés. Ces problématiques sont particulièrement importantes sur les réseaux suivants : Tsilavondrivotra Anjoma Ambalavao, Soaiombonana Nasandratrony, Samisoa Isorana et Faneva Anjoma Ambalavao. Les communes et les gestionnaires doivent trouver des solutions pour résoudre ces problèmes. Il existe peut-être des pertes en eau sur les conduites ou sur les captages pouvant justifier les diminutions de débits disponibles. Dans les cas les plus défavorables, de nouvelles ressources sont peut-être à rechercher pour résoudre ces problèmes de ressources.

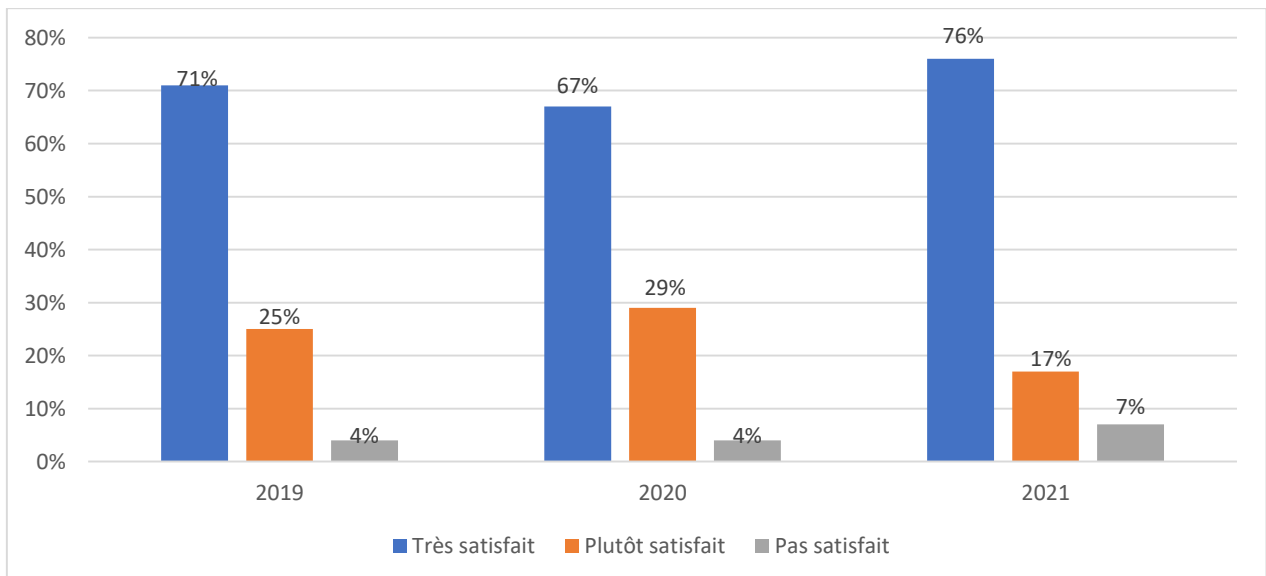
Figure 7: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible



4.5.2. Satisfaction sur la qualité de l'eau sur les gestionnaires associatifs avec des bénévoles

Les usagers sont globalement satisfaits de la qualité de l'eau. En 2021, en moyenne 76% des ménages sont vraiment satisfaits ou plutôt satisfaits de la qualité de l'eau disponible aux points d'eau. Il faut néanmoins signaler que ce niveau de satisfaction sur la qualité de l'eau ne porte que sur des critères subjectifs et ne peuvent être basés sur des critères rationnels en l'absence de tests.

Figure 8: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée

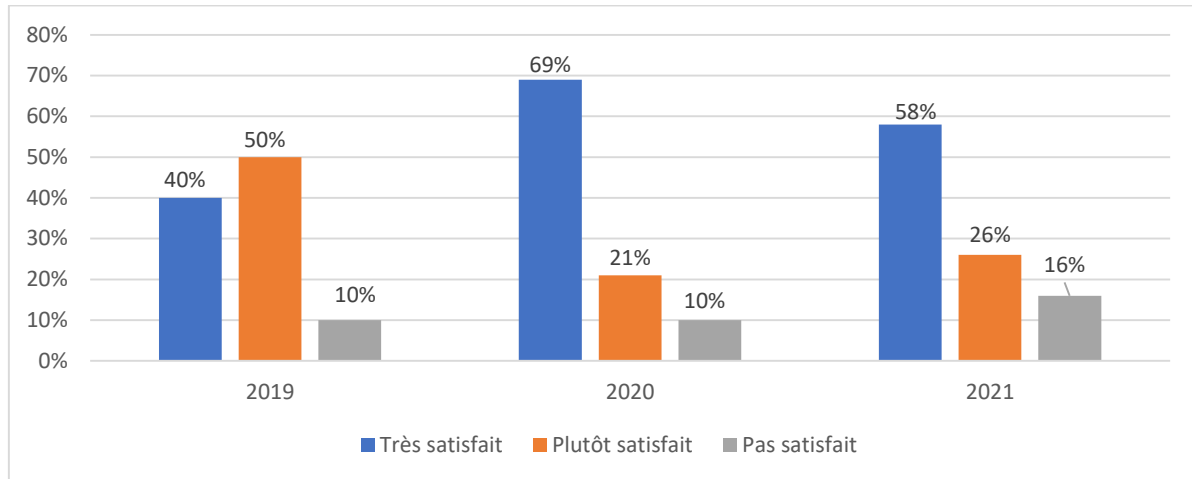


4.5.3. Satisfaction sur la qualité du service fourni

Globalement les ménages sont satisfaits du service rendu. Sur 4 réseaux (Faneva Anjoma Ambalavao, Tsilavondrivotra Anjoma Ambalavao, Soaiombonana Nasandratrony, Maminianina Anjoma Ambalavao), le nombre de personnes non satisfaites par le service rendu est supérieur à 25% ce qui doit alerter les communes et les gestionnaires concernés. C'est logiquement sur les réseaux où des

problèmes de quantités et de qualités sont signalés sur la ressource en eau que les usagers sont moins satisfaits du service de l'eau.

Figure 9: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable



5. GESTION FINANCIERE DES SERVICES

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services afin de pouvoir établir une gestion financière efficace et surtout pour pouvoir disposer de moyens pour assurer l'entretien du réseau. Il est difficile dans le cadre de la gestion associative d'assurer un recouvrement complet des coûts intégrant l'amortissement des ouvrages mais à minimum, il est important que les recettes équilibrent les charges d'exploitation puis les impôts et taxes associées à la gestion du service.

Il est également rappelé que dans le cadre de la gestion associative, la tarification du service est unique pour les ménages et correspond à un montant forfaitaire annuel par ménage. Les recettes sont enregistrées principalement sur le deuxième trimestre dans la mesure où cela correspond à la période des récoltes de riz.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service :
 - La tarification ;
 - Le taux de recouvrements des cotisations de ménages ;
 - Les recettes du service en volume.
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2021 ;
- Paiement des taxes et redevances communales.

5.1. Les recettes du service

5.1.1. La tarification

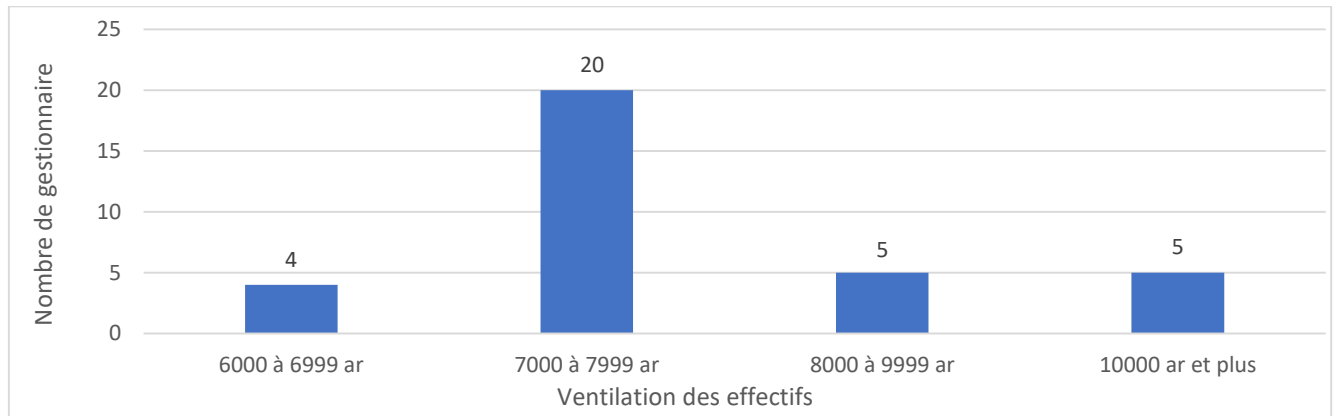
Les montants forfaitaires dont doivent s'acquitter les ménages sont indépendants de la composition et de la taille du ménage, tous les ménages paient donc le même montant annuel.

Le tarif du service est calculé en fonction des charges anticipées sur l'exploitation du réseau ventilées sur le nombre de ménages usagers du service.

Le tarif moyen en 2021 était de 7 769 MGA par an par ménage, avec un minimum à 4 000 MGA et un maximum à 12 000 MGA.

Le tarif de l'eau sur les réseaux gérés par les associations est encore très bas car ramené à la consommation journalière par habitant et la taille des ménages, le prix de l'eau est environ 0,25 MGA le litre.

Figure 10: Ventilation des gestionnaires en fonction des tarifs du service (par an et par ménage)

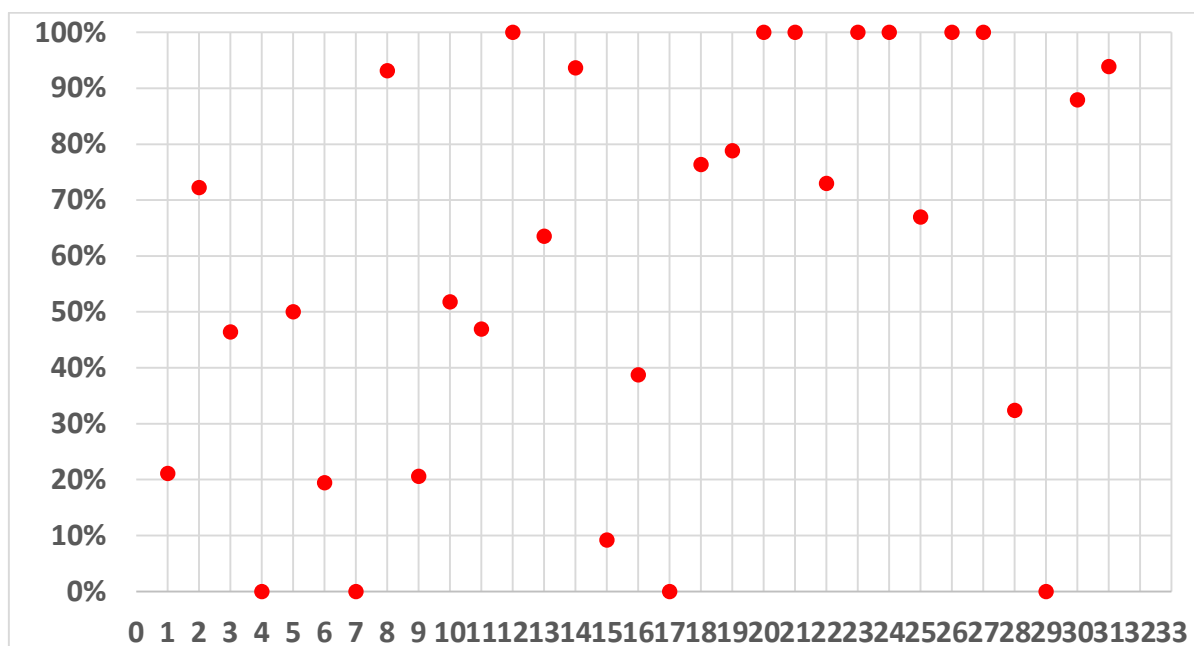


5.1.2. Taux de recouvrement des cotisations des ménages

Le taux de recouvrement des cotisations des ménages est un des meilleurs indicateurs de la performance d'un gestionnaire associatif. Il témoigne aussi de la satisfaction des usagers vis-à-vis du service. Si le service rendu n'est pas de qualité alors il sera difficile au gestionnaire de recouvrir correctement les paiements des usagers.

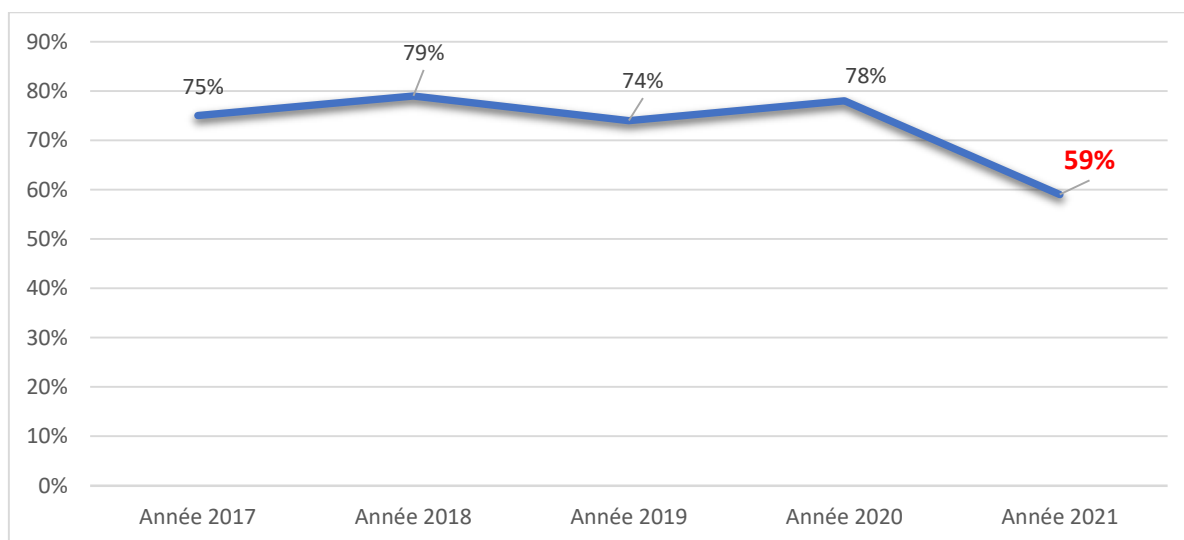
En 2021, la valeur moyenne du taux de recouvrement des cotisations des ménages est de 59%, avec une valeur moyenne de 7 724 MGA par ménage et par an ou 650 MGA par ménage et par mois. 7 gestionnaires ont atteint 100% de recouvrement de la cotisation (Tsilavondrivotra Anjoma Ambalavao, Soafijoro Ivoamba, Tsimialonjafy Fianarantsoa, Aingasoia II Sahambavy, Soarano Mahasoabe, Tehivotra Andoharanomaintso, Miarintsoa Andoharanomaintso), 4 gestionnaires ont eu 0% de recouvrement de la cotisation (Faneva Anjoma, Soaiombonana Nasandratrony, Lovainjafy Ambalamahasoa, Soarano Ambalavao). Au regard des montants considérés par mois (650 MGA), on peut considérer que les faibles taux de recouvrement constatés dans certaines communes relèvent davantage d'un manque de volonté que de capacité à payer. Les faibles taux de recouvrement des redevances ont pour conséquence directe la réduction de la capacité du gestionnaire à assurer l'entretien du réseau et conduit donc à une mise en péril des infrastructures à moyen terme.

Figure 11: Taux de recouvrement des cotisations en 2021



On voit donc sur le graphique ci-dessus que les taux de recouvrement sont très disparates. Les communes pour lesquelles les taux de recouvrement sont faibles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Figure 12: Evolution du taux moyen de recouvrement des cotisations



En 2021, seulement 7 gestionnaires ont pu recouvrer à 100% la cotisation annuelle. Globalement la sécheresse qui a durement frappé la région, la manque d'entretien des bassins versants et surtout la non implication des décideurs locaux à sanctionner ceux qui ne paient pas a abaissé le taux de recouvrement de la cotisation. En moyenne, on constate une baisse de 19 points en une année (78%, 59%). Une situation qui devait alerter les autorités régionales et les communes et conduire à une prise de décision rapide pour un rétablissement des recettes des gestionnaires, un respect des engagements des usagers et une maintenance améliorée des réseaux considérés. Il y a un risque réel de

destruction/mise en panne définitive des infrastructures et donc une rupture d'accès à l'eau potable pour une part significative de la population des communes concernées.

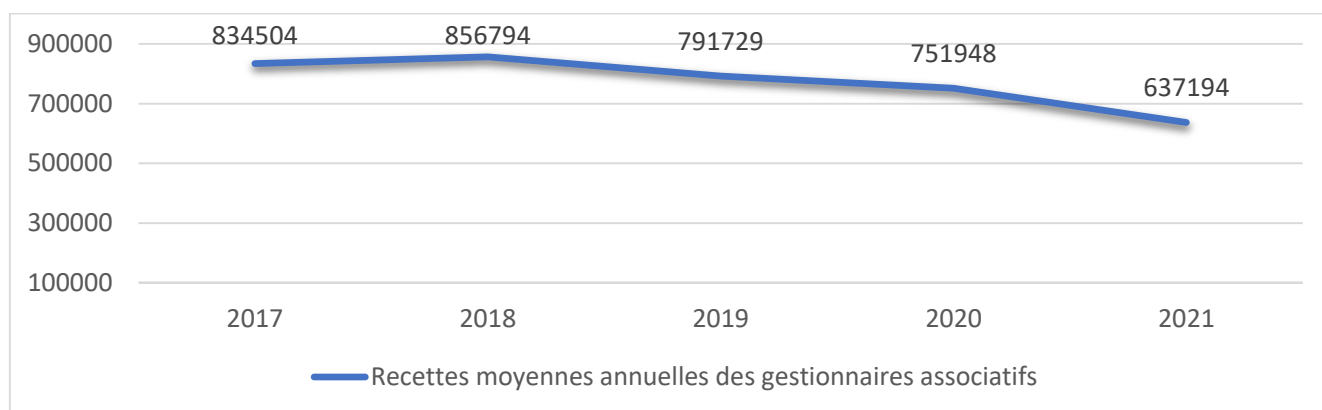
5.1.3. Les recettes du service en volume

Les recettes des gestionnaires sont liées à trois facteurs : au tarif du service qui est stable d'une année sur l'autre sauf exception, au nombre d'utilisateurs qui peut évoluer d'une année sur l'autre, tout comme le taux de recouvrement des cotisations.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des gestionnaires associatifs est évalué à 20 390 200 MGA en 2021. Soit une baisse de 12,5% par rapport à 2020. Rappelons qu'en 2021, deux systèmes ont intégré le dispositif et deux sont sortis suite à l'extension et à la professionnalisation de la gestion.

Le chiffre d'affaires annuel moyen est en baisse depuis quelques années. La valeur moyenne des recettes annuelles en 2021 est de 637 194 MGA par réseau. Une baisse de 10% est constatée en 5 ans. Les ressources financières pour assurer les activités de maintenance et de réparation sont ainsi de moins en moins disponibles. Si les acteurs communaux et régionaux ne prennent à temps les mesures adéquates, plusieurs systèmes risquent de ne plus fonctionner d'ici quelques années.

Figure 13: Evolution de la moyenne des recettes annuelles par gestionnaire

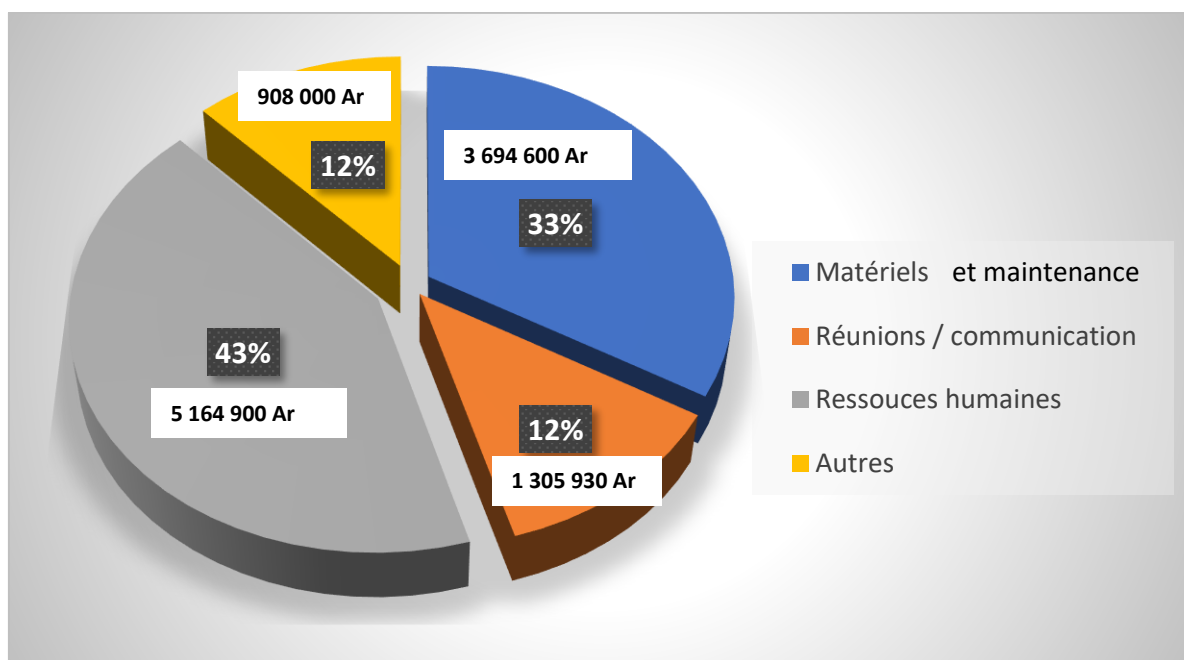


5.2. Les charges du service

Pour les gestionnaires associatifs, théoriquement, les deux principaux postes de dépenses sont théoriquement : les charges de maintenance / réparation et la motivation des ressources humaines. Les dépenses consacrées à la maintenance et à la réparation d'un réseau sont théoriquement assez minimales lors des premières années d'exploitation pour augmenter progressivement au fur et à mesure que le réseau vieillit.

L'analyse de la répartition des charges d'un gestionnaire associatif peut permettre d'identifier certains problèmes de gestion. Les communes et chacun des délégataires peuvent ainsi comparer les charges de leur service par rapport aux moyennes observées au niveau régional en 2021 pour questionner leur gestion. Ces moyennes sont disponibles dans le graphique suivant.

Figure 14: Ventilation moyenne des charges sur les réseaux associatifs



Ce graphique montre que les ressources affectées à la réparation et à la maintenance sont inférieures aux autres charges. C'est pourtant contraire au concept d'association des usagers et devrait amener les communes à renforcer le suivi-appui-conseil des gestionnaires associatifs pour renverser rapidement cette tendance et réorienter les fonds en faveur de la maintenance des réseaux.

5.3. Résultats de l'exercice 2021

En amont de la mise en place du service, le tarif est calculé en fonction des charges anticipées sur le réseau. Les analyses sont souvent estimatives et le fruit de méthodes empiriques. Suivant les partenaires techniques et financiers ou les choix des communes, différents arbitrages peuvent être faits. Certaines communes, conscientes de l'insuffisance des taxes et redevances de 10% ont décidé de consacrer une partie de leurs ressources propres pour financer le STEAH. Ainsi, pour ces communes, la répartition des charges est exprimée dans le tableau suivant.

Tableau 6: répartition des charges déterminées empiriquement et adoptée par certaines communes lors de la mise en place des gestionnaires associatifs

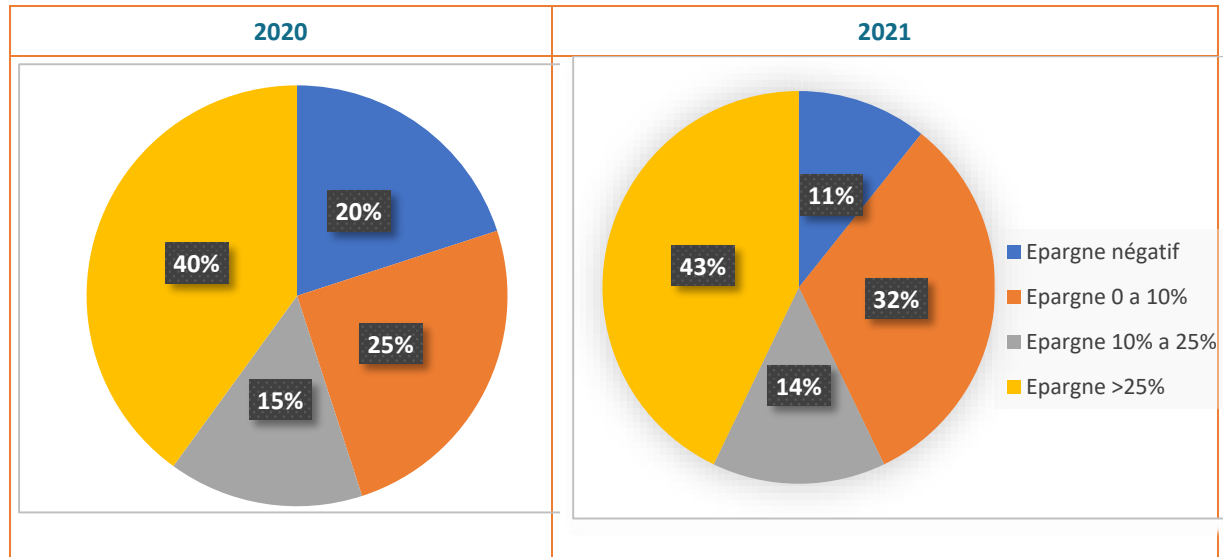
Poste de dépenses	Ancienne répartition	Nouvelle Répartition adoptée par certaines communes
Charges d'exploitation	65%	65%
Taxe communale	10%	10%
Redevance STEAH	0%	10%
Épargne anticipée	25%	15%

Concernant l'épargne, un taux trop important signifie soit que le gestionnaire a eu moins de dépenses que prévu sur les aspects techniques du réseau (entretien préventif, renouvellement matériel) soit qu'il n'a pas respecté tous ses engagements (indemnisation des bénévoles et paiement des taxes et redevances). Dans les deux cas, cela peut poser problème et n'est donc pas forcément signe d'une bonne santé du gestionnaire.

Des taux d'épargne négatifs posent également problème s'ils sont structurels c'est-à-dire qu'ils se répètent d'un exercice sur l'autre. Cependant une épargne négative sur une année qui signifie donc que le gestionnaire a été en déficit et a donc puiser dans ses réserves n'est pas forcément inquiétant si cela s'explique par des investissements consentis sur le réseau.

Dans certains cas, les gestionnaires ont également des retards dans leurs décaissements (créances) et leur épargne est en réalité inférieure à ce qui est présenté dans les rapports annuels.

Figure 15: Répartition des effectifs de gestionnaires par rapport à leur taux d'épargne



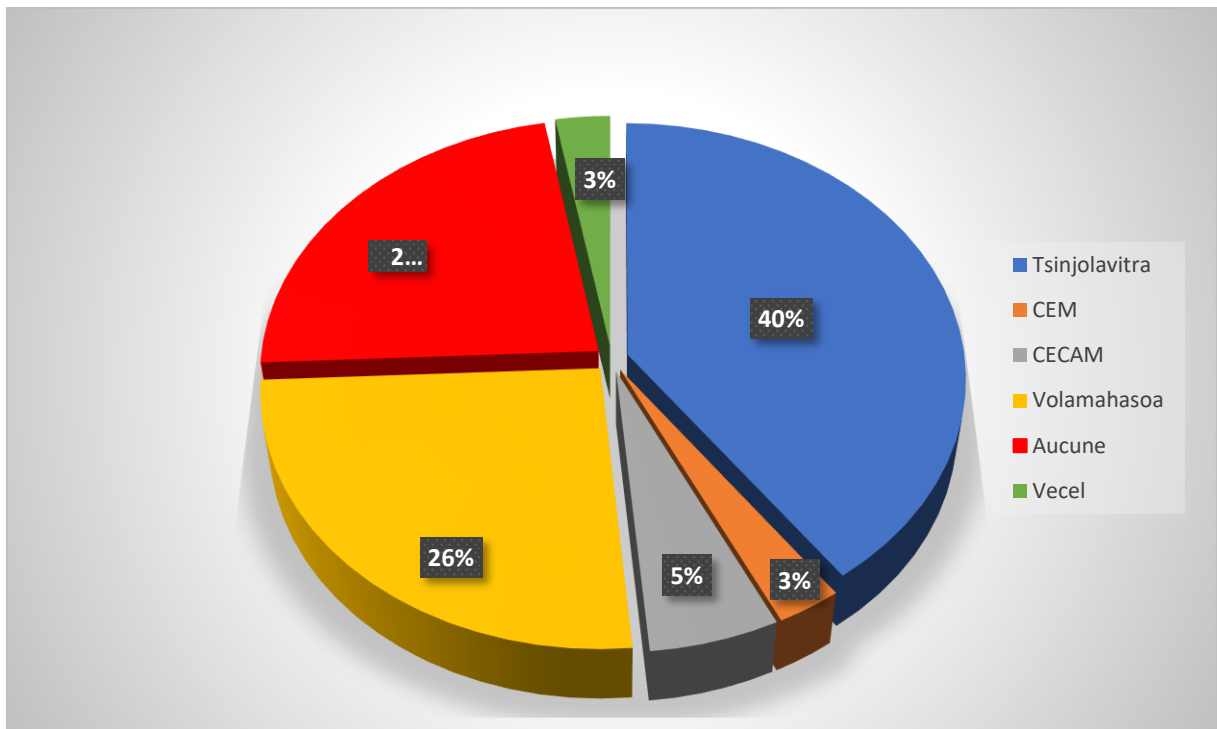
Les analyses au cas par cas permettent de juger de la santé financière des délégataires (voir annexe) mais l'épargne cumulée ou le solde des gestionnaires donne un aperçu rapide des gestionnaires dont la santé financière est précaire. Les communes doivent être vigilantes notamment à ce que des réseaux relativement anciens aient un minimum d'épargne pour pouvoir palier aux charges d'exploitation en augmentation avec l'âge des réseaux. Le montant moyen de l'épargne de chacun des délégataires associatifs est de 137 457 MGA avec un écart type de 343 409 MGA indiquant des disparités assez fortes et un maximum notamment de 1 462 300 MGA.

Figure 16: Effectif des gestionnaires associatifs en fonction de leur niveau d'épargne totale

Epargne inférieure à 200 000 MGA	Epargne comprise entre 200 001 MGA et 400 000 MGA	Epargne comprise entre 400 001 MGA et 600 000 MGA	Epargne comprise entre 600 001 MGA et 800 000 MGA	Epargne comprise entre 800 001 MGA et 1 000 000 MGA	Epargne supérieure à 1 000 001 MGA
28%	22%	25%	6%	3%	16%

Dans la très grande majorité des cas, l'épargne des gestionnaires est positionnée au niveau d'une institution bancaire. Seul 8 gestionnaires n'ont pas encore fait la démarche. Pour le choix de l'institution bancaire, les gestionnaires optent pour la proximité avec celles ayant une représentation locale dans la commune. La majorité des gestionnaires ont opté pour Tsinjovavitra et Volamahasoa pour accueillir leur épargne.

Figure 17: Les institutions bancaires des gestionnaires associatifs



5.4. Paiement des taxes et redevances communales

Le niveau de taxe généralement voté par les communes est de 10 % du chiffre d'affaires des délégataires.

Pour renforcer le service technique communal chargé de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, certaines communes, notamment celles en partenariat avec le programme Eaurizon 2025, ont aussi décidé d'appliquer une redevance pour participation au fonctionnement de ce STEAH. Il s'agit d'une taxe additionnelle à celle de 10%.

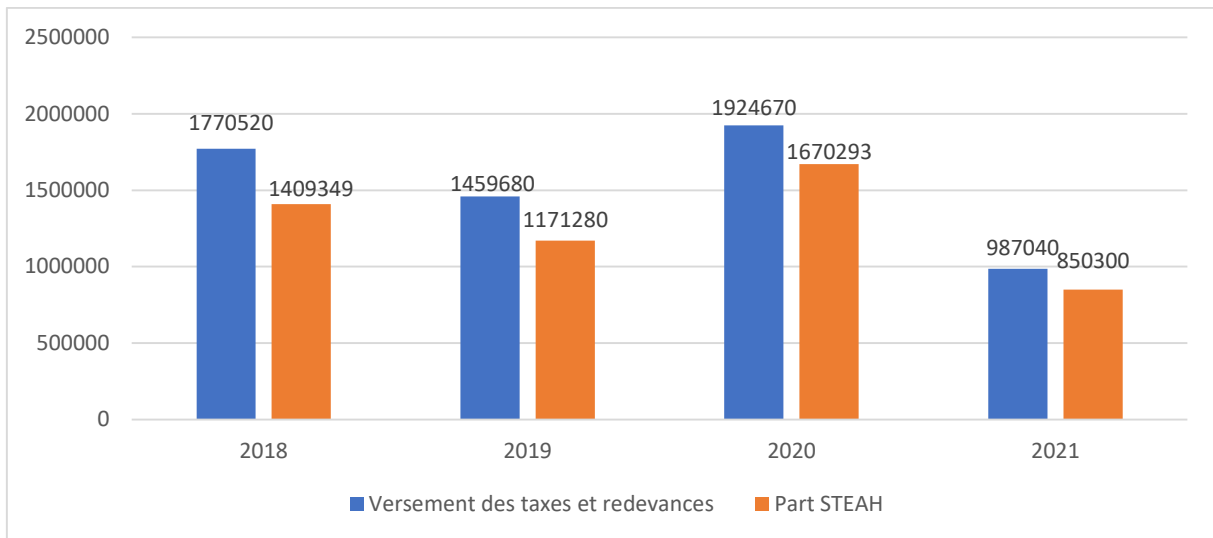
51 % des délégataires se sont intégralement acquittés de cette obligation tandis que 70% ont versé au moins 50 % des taxes dues à la commune.

En moyenne sur l'exercice 2021, les gestionnaires associatifs ont versé 68 331 MGA de taxes et redevances. Ces montants sont très largement insuffisants pour faire fonctionner le STEAH. Des réflexions devront être menées pour stabiliser des dispositifs légaux permettant de financer le STEAH.

Sur les réseaux de tailles modestes comme c'est le cas de ceux gérés sous un mode de gestion associatif, les communes urbaines sont peu disposées à instaurer de la taxation notamment à cause du cadre réglementaire assez contraignant avec les procédures au niveau du Trésor Public.

L'incapacité de la commune à aider le gestionnaire pour l'extension et la réparation s'il y a de graves dégâts dans le réseau est la principale conséquence sur le non-paiement de taxes et redevances.

Figure 18: Versement des taxes et redevances par les gestionnaires associatifs



6. BILAN DES RESEAUX D'EAU SOUS GESTION ASSOCIATIVE

Globalement sur cet exercice 2021, les principaux constats sont les suivants :

- La sécheresse touche de plus en plus les systèmes gravitaires, impactant négativement la qualité des services et les performances financières des gestionnaires associatifs ;
- Les acteurs communaux (Communes, gestionnaires associatifs, usagers) continuent de se mobiliser pour la protection des ressources en eau et des bassins versants, mais globalement, l'état de ces bassins versants ne s'améliorent pas significativement ;
- Le nombre d'usagers n'évolue pas de manière tangible, ce qui illustre les difficultés pour le renouvellement et l'extension des réseaux ;
- Les ouvrages se dégradent avec le temps. Les responsables locaux (Communes, gestionnaires, usagers) sont de moins en moins exigeants ;
- Les gestionnaires associatifs sont totalement transparents vis-à-vis des communes. Cependant, les informations ne sont pas toujours partagées avec les usagers ;
- La satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau et sur la qualité du service public d'eau est en baisse tangibles sur les trois dernières années. Cette baisse de la satisfaction a probablement un impact sur le recouvrement des cotisations annuelles ;
- Le suivi appui conseil par les ACEAH est en baisse, impactant les performances techniques et financières des gestionnaires ;
- La tendance à la baisse du taux de recouvrement des cotisations continue ce qui cause des difficultés économiques pour les gestionnaires et peut nuire à long terme à l'entretien des réseaux et donc à la pérennité des services ;
- La valeur cumulée du chiffre d'affaires des tous les gestionnaires associatifs augmente, mais la valeur moyenne est en légère baisse par rapport à l'année précédente avec une perte de 10 points en 4 ans ;
- Les gestionnaires associatifs continuent de verser les taxes et redevances et les redevances STEAH, mais les montants versés ne constituent qu'une somme dérisoire pour vraiment accompagner la maîtrise d'ouvrage communale et assurer la pérennisation. Le dispositif de suivi actuel ne permet pas d'analyser l'utilisation de ces taxes et redevances par les communes.

Pour conclure, de nombreux indicateurs sont à la baisse (taux de la fonctionnalité, taux de recouvrement des cotisations, paiement des redevances à la commune, implication des communes, satisfaction des usagers...).

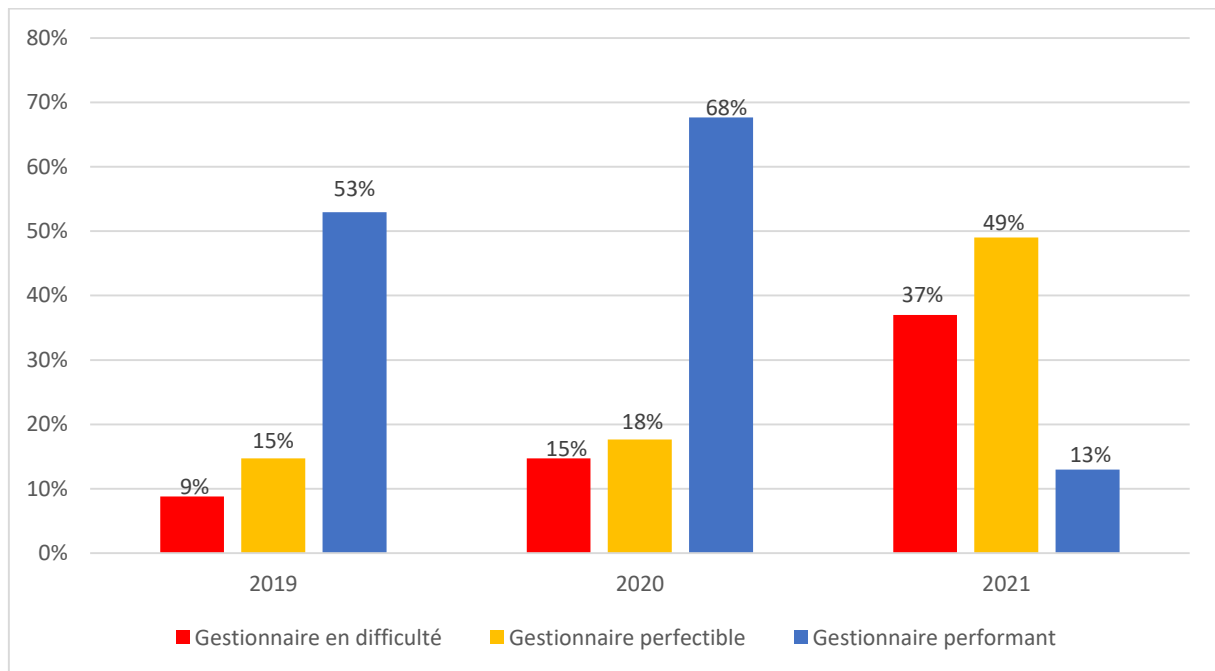
On peut en conclure que si ces indicateurs restent durablement à la baisse, il va s'installer un phénomène de cercle vicieux qui peut se conclure par une dégradation rapide et durable de la situation et donc potentiellement la mise hors service du réseau et l'interruption définitive du service.

En général, seuls 13% des délégataires ont été jugés performant car satisfaisant les critères d'évaluation détaillés ci-dessous.

- Performance technique :
 - Taux de fonctionnalité des points d'eau : 65% ;
 - Etat des ouvrages : mauvais état : 56% ;
 - Taux de réalisation du plan d'entretien sur le réseau et sur le bassin versant : 89%.
- Performance financière :
 - Taux de recouvrement de la cotisation des ménages : 59% ;
 - Taux moyen de versement des taxes et redevances par les gestionnaires : 34% ;
 - Taux épargne des gestionnaires : 22%.
- Performance sur la gouvernance :
 - Des gestionnaires qui ont effectué une assemblée générale : 17% ;
 - Des gestionnaires qui ont effectué des réunions de l'association : 29% ;
 - Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau : 63% ;

- Satisfaction des usagers sur la qualité d'eau : 76% ;
- Satisfaction des usagers sur le service offert par les gestionnaires : 58%.

Figure 19: Bilan global de la performance des délégataires associatifs



2nd PARTIE

**Les réseaux d'eau potable dont la gestion est
déléguée à un professionnel**

7. INTRODUCTION

En 2021, 24 systèmes d'alimentation en eau potable, gérés par 20 délégataires professionnels et 1 système géré en régie, localisés dans 22 communes ont été analysés.

Par rapport au STEFI 2020, nous résumons ci-après les principales évolutions :

Infrastructures :

- 1 nouvelle construction à Anjomà Itsara ;
- 3 réhabilitations et extensions à Anjomà Ambalavao, Ankaramena et Androy.

Délégation de service public : 4 gestionnaires sont délégataires des 4 réseaux d'adduction d'eau potable construits ou réhabilités, dont 3 nouveaux gestionnaires :

- Anjavidy (Anjomà Itsara) ;
- Cecilya (Anjomà Ambalavao) ;
- Mickael (Androy).

et un gestionnaire déjà opérationnel dans d'autres communes de la RHM, l'entreprise Lakay, à qui la gestion de l'AEP d'Ankaramena est attribué. Cette entreprise est déjà délégataire à Alakamisy Ambohimaha et à Talata Ampano (systèmes mis en place par le GRET).

Les systèmes suivants sont répertoriés. Toutefois, les informations détaillées sur la gestion du service public ne sont pas disponibles pour les raisons détaillées ci-dessous :

- **Ikalamavony** : gestion en régie après la résiliation du contrat de l'ancien gestionnaire. Les responsables de la gestion en régie sont en lien avec la DREAH. Ils ont produit des rapports sur l'exploitation technique et la gestion financière du système. La situation étant exceptionnelle, nous n'avons pas intégré cette gestion en régie dans l'analyse globale ;
- **Ambinairoa** : officiellement géré par ATC-A mais aucun contact ni avec la commune ni avec le gestionnaire. Un vrai problème technique est à l'origine des difficultés sur Ambinairoa. La relance nécessiterait des investissements que les décideurs régionaux, la commune et le délégataire ne seraient pas encore prêts à financer ;
- **Androy** : Système géré par l'entreprise Mickaël, basée à Mananjary. Le contact est établi mais pas de retours d'informations. Il suffit que la RHM et la DREAH relance ce gestionnaire pour le contraindre à respecter ses engagements en termes de reporting.

Les gestionnaires professionnels doivent produire des rapports semestriels papiers. Pour faciliter et rendre plus rapide le processus STEFI, il est demandé aux gestionnaires professionnels de produire des rapports sous le format Excel. Tous les gestionnaires professionnels ont produit le rapport Excel. Par contre 3 gestionnaires seulement ont pu produire à temps les rapports papiers et les ont transmis à la commune et à la DREAH.

Tableau 7: Suivi du reporting par gestionnaire

N°	Commune	Fokontany Principal	Nom du gestionnaire	Synthèse du rapport au format excel	Respect du calendrier de remise du rapport annuel
1	Sahambavy	Chef-Lieu	Ranosoa	Ok	Non
2	Alakamisy Itenina	Chef-Lieu	Mandimbisoa	Ok	Oui
3	Vohiposa	Chef-Lieu	EC ABRAHAM	Ok	Non
4	Ambohimahasoa	Chef-Lieu	Sandandrano	Ok	Non
5	Isorana	Chef-Lieu	JESS	Ok	Oui
6	Mahasoabe	Chef-Lieu	SECOA	Ok	Non
7	Mahaditra	Chef-Lieu	Orampanala	Ok	Oui
8	Iarintsena	Chef-Lieu	MAC	Ok	Non
9	Iarintsena	Iharihary	MAC	Ok	Non
10	Vohiposa	Anara-	EC-Abraham	Ok	Non
11	Mahasoabe	Isomitra	SECOA	Ok	Non
12	Nasandratrony	Chef-lieu	ECCI	Ok	Non
13	Ialananindro	Chef-Lieu	Mangarano	Ok	Non
14	Ivoamba	Chef-Lieu	SECOA	Ok	Non
15	Alakamisy Itenina	Tsiahorea	Mandimbisoa	Ok	Non
16	Alakamisy Ambohimaha	Chef-Lieu	Lakay	Ok	Non
17	Andranovorivato	Chef-Lieu	Laza	Ok	Non
18	Talata Ampano	Chef-Lieu	Lakay	Ok	Non
19	Camp Robin	Chef-Lieu	Soavary	Ok	Non
20	Ikalamavony*	Chef-Lieu	RNJ	ND	ND
21	Ambinaniroa *	Chef-lieu	ATC-A	ND	ND
22	Ankaramena	Chef-Lieu	Lakay	Ok	Non
23	Anjomà Itsara	Chef-Lieu	Anjavidy	Ok	Non
24	Anjomà Ambalavao	Chef-Lieu	Cacilya	Ok	Oui
25	Androy	Chef-Lieu	Michkael	ND	Non

La production d'un rapport papier étant un engagement contractuel du gestionnaire, dorénavant, la DREAH veillera à son respect par tous les gestionnaires professionnels.

7.1. Rappel sur la gestion professionnelle

La commune a délégué la gestion du réseau à une entreprise formelle ayant des salariés dont le métier est la gestion d'un service d'eau potable dans toutes ses dimensions. Selon la nature du contrat les engagements et responsabilités du délégataire varient.

Au niveau des Délégations de Services Publics (DSP) le mode de gestion le plus répandu est l'affermage (et ses variantes) :

- Les ouvrages nécessaires à l'exploitation ne sont pas construits par l'exploitant (le fermier), mais par la collectivité publique ;
- Théoriquement, le fermier se borne donc à gérer des ouvrages déjà construits ;
- Cependant, certains contrats intègrent une dimension concessive à l'affermage comme c'est le cas dans certains réseaux dans la Région Haute Matsiatra, pour lesquels obligation est faite

au fermier d'investir, par exemple lors de la réalisation des travaux ou pour l'extension des réseaux ;

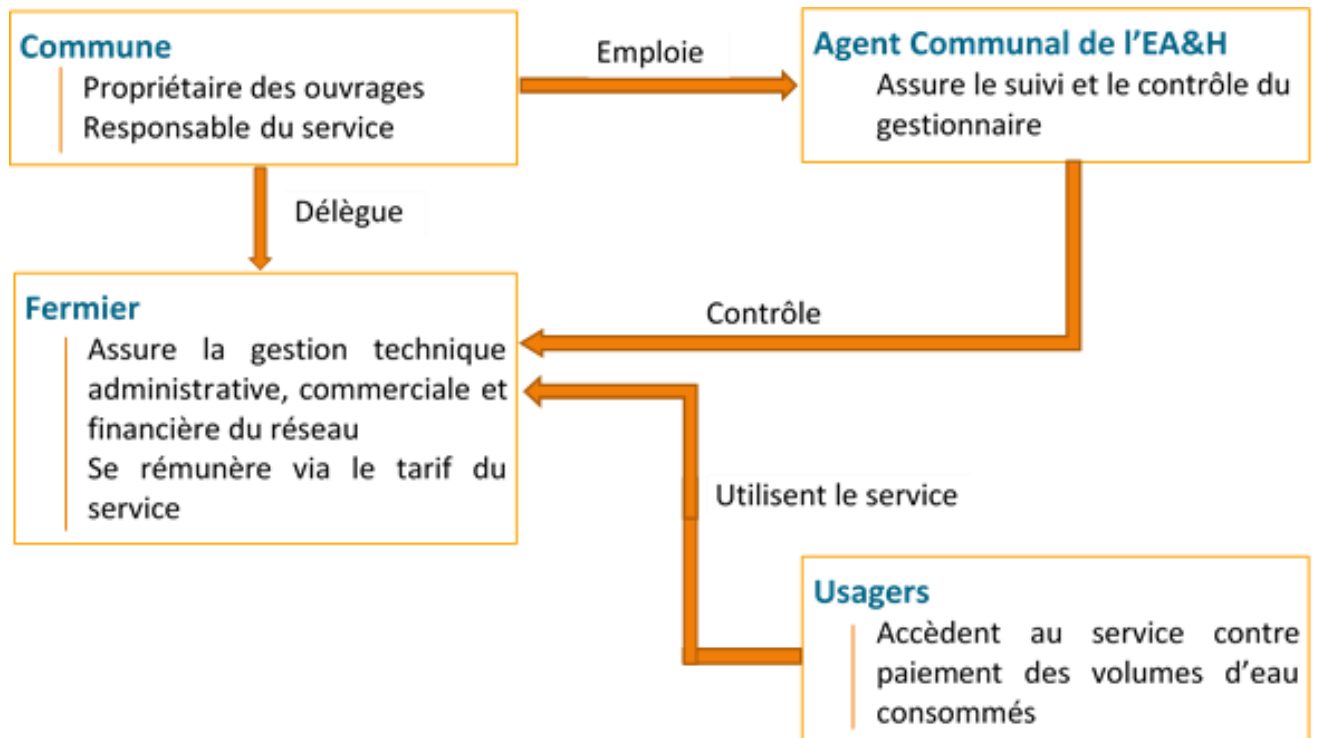
- Le fermier assure à ses risques et périls la gestion du service en se rémunérant sur les paiements des usagers. Le fermier a l'obligation de reverser à la collectivité délégante les taxes et redevances qui permettent à cette dernière de couvrir les dépenses relatives au service de l'eau qui demeurent à sa charge ;
- Pour un affermage, la durée du contrat n'excède généralement pas 10 ans sauf si des investissements sont réalisés par le fermier dans le réseau, auxquels cas la durée du contrat peut augmenter.

Figure 20: De la régie directe des niveaux de délégation de gestion et des durées de contrat de plus en plus forte



La DSP notamment par affermage est un système de gestion **adapté aux réseaux de taille moyenne à importante (plus de 1 500 usagers environ)**.

Figure 21: Schéma organisationnel d'un affermage



Les délégataires proposent d'avantage de services par rapport à la gestion associative. Il existe toujours la distribution par point d'eau public mais les usagers ont aussi la possibilité d'accéder à des branchements partagés et à des branchements privés (autrement appelé branchements domiciliaires). La présentation de ces différents services a déjà été réalisée dans les parties précédentes.

Les services sous gestion professionnelle sont composés de 24 réseaux de type gravitaire et 1 réseau alimenté par pompage. La tarification est exclusivement volumétrique et la ventilation des types de points d'eau est présentée ci-dessous :

Tableau 8: Répartition des différents types de points d'eau par service

Type de points d'eau	Nombre de points d'eau moyen par réseaux	Nombre total de points d'eau sur les différents réseaux professionnels
Points d'eau publics	5	111
Branchements institutionnels	5	102
Branchements partagés	40	920
Branchements particuliers	79	2 075
Gros consommateurs	0,2	4
Blocs Sanitaire	0,2	4
Total	139,5	3 216

7.2. Principales informations sur les contrats

- Age moyen des réseaux : 4 ans ;
- Durée moyenne des contrats : 9 ans ;
- Il n'y a pas de contrats expirés ni en 2021 ni en 2022 ;
- Les contrats signés en 2021 :
 1. Anjavidy à Anjomà Itsara ;
 2. Cecilya à Anjomà Ambalavao ;
 3. Lakay à Ankaramena ;
 4. SECOA à Mahasoabe (2 réseaux) ;
 5. Mandibisoa à Alakamisy Itenina (2 réseaux) ;
 6. MAC à Iaritsena (2 réseaux).

8. LA PERFORMANCE TECHNIQUE DES DELEGATAIRES PROFESSIONNELS

Pour ce type de gestionnaire, le suivi technique et financier des services d'eau potable vise à mesurer le niveau de performance des délégataires et la qualité du service rendu. Les indicateurs STEFI sur les aspects techniques sont donc un peu plus développés que pour les gestionnaires associatifs. Ainsi, il a été analysé :

- La fonctionnalité des points d'eau ;
- La ressource en eau et l'état des bassins versants ;
- La qualité de l'eau :
 - Le marnage des réservoirs ;
 - Le processus de traitement ;
 - L'analyse qualité.
- L'entretien des réseaux ;
- Le rendement des réseaux.

8.1. La fonctionnalité des points d'eau

3 209 points d'eau sont recensés, soit une augmentation de 17% par rapport à 2020.

Points d'eau non fonctionnels : 19%.

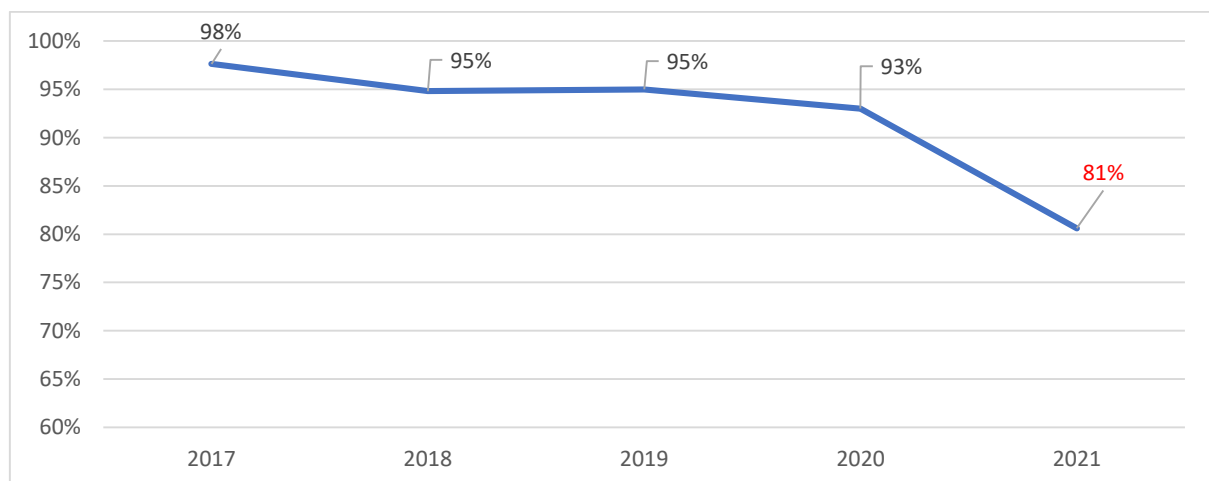
Les problèmes identifiés sont :

- Problèmes de ressources à Vohiposa et Ambinaniroa ;
- Non paiement des factures surtout sur les branchements partagés sur tous les systèmes.

Les raisons expliquant la non fonctionnalité d'un point d'eau sont rarement techniques.

La décision de la coupure en cas d'impayés est concertée entre le délégataire et la commune. L'exécution se fait en présence d'un agent communal. Il existe des cas où la commune refuse la coupure et s'engage pour convaincre les usagers mauvais payeurs. Engagements qui ne sont pas tenus dans la plupart des cas.

Figure 22: Fonctionnalité des points d'eau (hors Ikalamavony et Ambinaniroa)



Une baisse de 12 points en un an est assez inquiétante. Cela pourrait s'expliquer par :

- la sécheresse de 2020 - 2021 qui a impacté la disponibilité de l'eau en 2021 ;
- le covid 19 qui a sévi en région Haute Matsiatra à partir de mars 2020.

Ces deux fléaux ont impacté négativement sur les activités économiques dans les zones rurales et du coup sur leur capacité à payer les factures, surtout sur les branchements partagés. Le non paiement des factures, pourrait aboutir à la coupure d'eau, décidé d'un commun accord entre la commune et le gestionnaire.

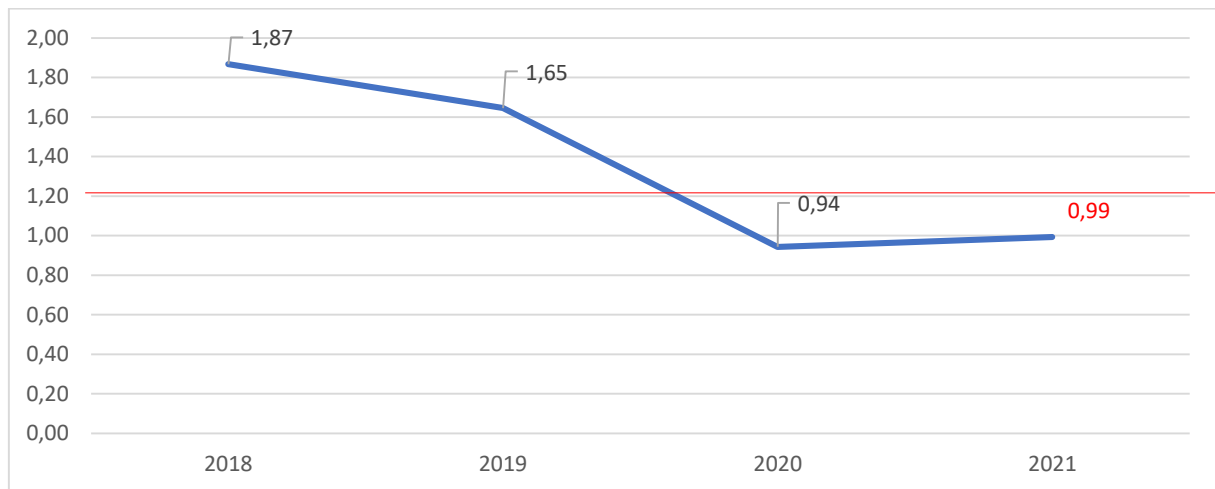
Soulignons aussi que les changements à la tête des beaucoup de communes, suite aux élections communales de 2019 ont entraîné une période d'instabilité dans certaines collectivités nuisant à la bonne animation des contrats.

8.2. Ressources en eau et états bassins versants

Les délégataires et les communes réalisent un suivi de leur production soit via des mesures manuelles soit via les compteurs installés au niveau de la production.

De manière générale, sur les sources, il est observé une baisse des débits captés : si le débit moyen capté au début des exploitations était évalué à 1,20l/s, ce débit moyen était évalué à 0,99l/s en 2021.

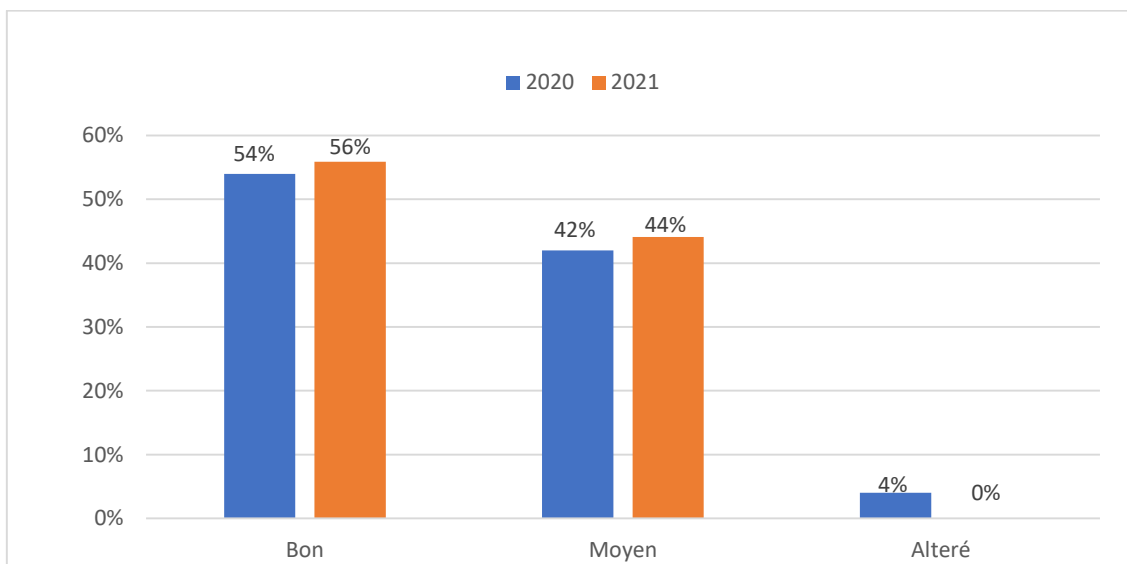
Figure 23 : Evolution du débit moyen capté. (l/s) – en rouge la moyenne des débits captés au début des exploitations



Ce graphique montre l'importance de l'aménagement des bassins versants pour renforcer l'infiltration et minimiser les ruissèlements et leurs impacts sur la disponibilité de la ressource en eau.

Lors des audits réalisés, l'état des différents bassins-versants a pu être observé et ils sont globalement sujets à des pressions anthropiques. Ainsi, la moitié des bassins versant concernés par les réseaux gérés par les professionnels sont dans un état moyen à mauvais, et l'autre moitié est bon état.

Figure 24: Etat environnemental des bassins versants



Les gestionnaires constatent une légère amélioration de l'état des bassins versant exploités.

8.3. Qualité de l'eau

8.3.1. Le marnage des réservoirs

Le marnage des réservoirs peut impacter la qualité de l'eau distribuée. En effet, si l'eau a un temps de séjour important dans le réseau, la concentration en chlore libre va diminuer et la qualité va se dégrader.

Certains gestionnaires vidanges occasionnellement leur réservoir mais il est recommandé de régler les vannes au niveau des zones de captage afin d'avoir des débits captés adaptés à la demande et permettant donc un bon marnage des réservoirs.

8.3.2. Processus de traitement

Sur les réseaux exploités par des professionnels, la qualité de service attendu est supérieure à une gestion associative. Cela doit se manifester notamment au niveau de la qualité de l'eau distribuée. Les chaînes de traitement sont adaptées à la qualité des eaux brutes. Sur des captages de sources et en fonction de la qualité des eaux brutes, une simple filtration peut s'avérer suffisante. Des chaînes de traitement plus élaborées sont nécessaires notamment sur des eaux de surface. Cependant, sur aucun réseau, de la floculation ou du traitement à la chaux n'est pratiqué.

Tableau 9: Pratique de traitement

Gestionnaire pratiquant l'aération (traitement du fer)	Gestionnaire pratiquant la filtration rapide sur sable	Gestionnaire pratiquant la désinfection (chlore)
50%	95%	20%

Peu de gestionnaires font de la désinfection et lorsqu'elle est réalisée, c'est généralement sans réelle maîtrise du dosage. La réalisation de Jar test est encore une pratique assez exceptionnelle.

8.3.3. Analyse qualité

Réaliser une analyse physico-chimique et bactériologique de l'eau distribuée fait partie des obligations contractuelles des délégataires. Les paramètres à mesurer sont précisés dans les cahiers des charges des contrats signés. Cela doit se faire au niveau d'un laboratoire agréé ou à défaut par une entité externe au délégataire (Jirama, DREAH...).

Tableau 10: Evolution du nombre d'analyses de l'eau fournie aux usagers

	2018	2019	2020	2021
Nombre de systèmes suivis	17	19	20	24
Nombre d'analyses effectuées	6	4	3	4

La baisse sur cet indicateur de performance peut s'expliquer par le manque de mesures prises par les différents responsables, malgré le fait que ce soit un engagement contractuel pouvant motiver une résiliation du contrat.

Les analyses réalisées indiquent une conformité de l'eau distribuée par rapport aux normes imposées. Les délégataires doivent afficher publiquement les résultats.

8.4. Entretien des réseaux

Les entretiens courants sont réalisés de manière relativement sérieuse par les délégataires. En dehors de ces interventions programmées, les délégataires ont été questionnés sur les problèmes d'exploitation rencontrés. Ces problèmes selon leur fréquence peuvent impacter le bon fonctionnement du réseau et avoir des incidences sur la rentabilité et la pérennité du service.

Figure 25: Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2020

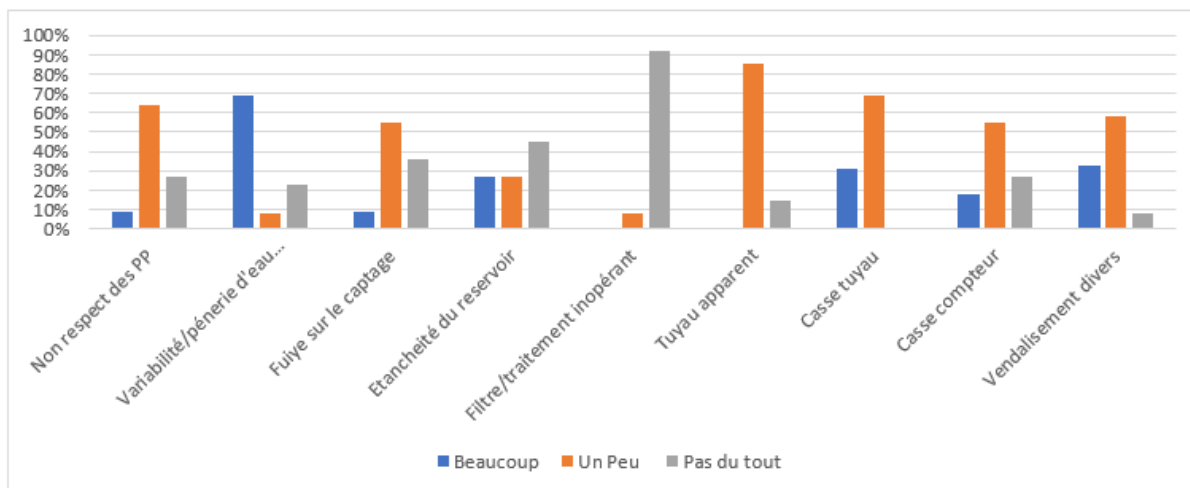
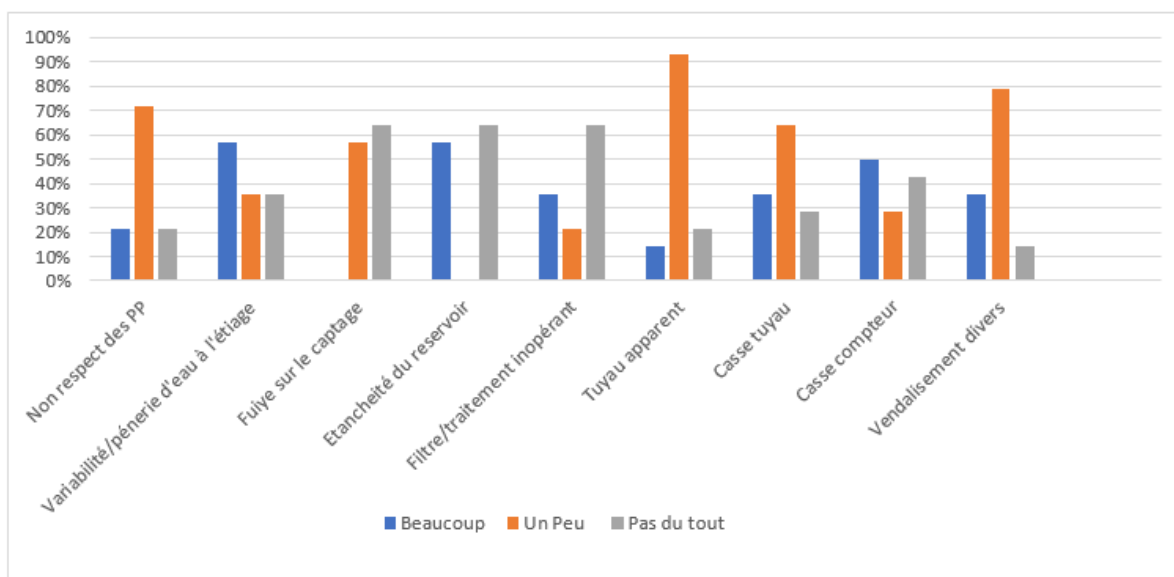


Figure 26 : Fréquence des problèmes rencontrés par les délégataires en en 2021



Globalement, la situation s'est améliorée par rapport à 2020. On constate toutefois que :

- Plus de la moitié des réseaux d'adduction d'eau potable sont confrontés à des problématiques de pénurie d'eau ;
- Une légère augmentation des tuyaux cassés et de problèmes d'étanchéité des réservoirs.

8.5. Rendement des réseaux

Seuls 3 gestionnaires étaient en mesure de renseigner cet indicateur. Ces gestionnaires disposent des compteurs encore fonctionnels à la sortie des réservoirs. Les rendements calculés sont 93% (Alakamisy

Ambohimaha), 94% (Chef-Lieu Alakamisy Itenina), 71% (Mahaditra). Information importante, cet indicateur sera suivi de près pour le STEFI suivant. Même si l'échantillon est relativement réduit, on constate de bons rendements des réseaux suivis (en particuliers pour Alakamisy Ambohimaha et Alakamisy Itenina).

9. INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE DES SERVICES

La gouvernance des services y compris lors d'une gestion par un délégataire professionnel, reste un point important à analyser. Les indicateurs sont moins nombreux que pour une gestion associative et sont les suivants :

- L'évolution du nombre d'utilisateurs ;
- La transparence de la gestion ;
- L'utilisation du service par les utilisateurs ;
- L'appréciation générale par les utilisateurs sur le service rendu :
 - Sur la quantité de l'eau disponible ;
 - Sur la qualité de l'eau distribuée ;
 - Sur le service en général.

9.1. L'évolution du nombre d'utilisateurs

Le taux de desserte en branchements particuliers présenté dans le tableau ci-dessous peut indiquer le potentiel d'évolution de chaque réseau.

Tableau 11: Nombre de branchements privés et évolution sur l'année

Commune	Délégataire	Usagers		Branchement privé		% de ménages ayant un BP
		Ménages	Hbts	Nombre	Dont nouveau	
Sahambavy	Ranosoa	826	4 665	241	19	29%
Alakamisy Itenina	Mandimbisoa	612	2 915	175	0	29%
Alakamisy Itenina Tsihorea	Mandimbisoa	394	1 864	0	0	0%
Ambohimahasoa	Sandandrano /AIR	2911	11 644	263	0	9%
Isorana	JESS	273	2 041	45	0	16%
Mahasoabe	SECOA	1211	7 043	217	9	18%
Mahasoabe Isomitra	SECOA	511	2 555	25	4	5%
Mahaditra	Orampanala	657	3 086	75	0	11%
Iarintsena	MAC	486	2 988	33	17	7%
Iarintsena Iharihary	MAC	449	2 245	0	0	0%
Nasandratrony	ECCI	422	3 349	24	3	6%
Alakamisy Ambohimaha	Lakay	779	3 777	247	14	32%
Andranovorivato	Laza	310	1 550	135	0	44%
Talata Ampano	Lakay	729	3 260	137	Nd	19%

Commune	Délégataire	Usagers		Branchement privé		% de ménages ayant un BP
		Ménages	Hbts	Nombre	Dont nouveau	
Vohiposa	EC-Abraham	683	2 614	29	0	4%
Vohiposa - AnaraAndakana	EC-Abraham	208	1 038	0	0	0%
Ivoamba	SECOA	511	2 555	29	0	6%
Camp Robin	Soavary	247	3 000	124	0	50%
Ialanandro	Mangarano	439	2 210	82	19	19%
Ankaramena	Lakay	759	3 887	37	37	5%
Anjomà Itsara	Anjavidy	531	2 505	35	35	7%
Anjomà Ambalavao	Cecilya	689	4 742	28	28	4%
Androy	Mickael	ND	ND	ND	ND	ND

9.2. Transparence de la gestion

Selon le contrat de délégation, le gestionnaire doit fournir à la commune un rapport semestriel et annuel suivant un canevas annexé au dit contrat. Il est recommandé aussi de rendre publiques les informations sur la gestion par différentes voies de communication.

9.2.1. Transparence vis-à-vis du Maître d'ouvrage

Le contrôle des pièces comptables par la commune doit être renforcé pour permettre la validation des comptes fournis par les délégataires.

Les communes ne sont pas vraiment informées de l'exploitation des réseaux gérés par les professionnels à cause des manques de compétences et de confiances. Des réunions périodiques d'animation des contrats de DSP seront ainsi nécessaires pour améliorer l'interaction des parties contractantes.

9.2.2. Transparence vis-à-vis des usagers

Les gestionnaires professionnels ne produisent pas de supports pour informer les usagers sur la gestion du service. Ce n'est pas uniquement un problème de volonté, mais également un manque d'incitation venant de la commune.

9.3. Utilisation du service par les usagers

Nous ne disposons d'informations fiables sur cet indicateur.

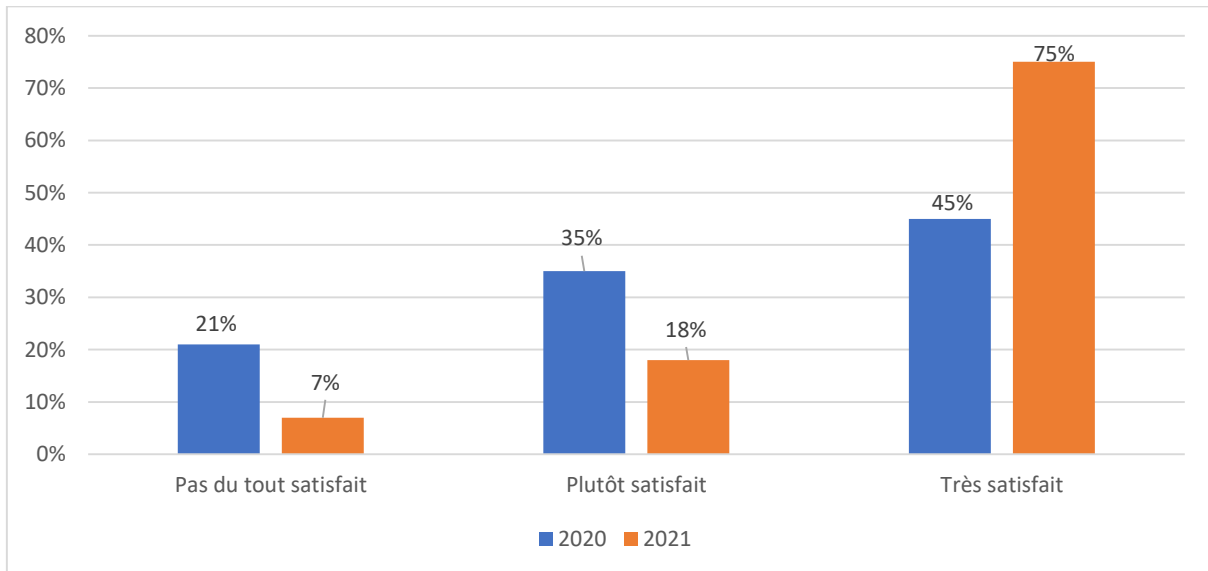
9.4. Appréciation des usagers sur le service rendu

Pour mesurer l'appréciation des ménages vis-à-vis du service rendu, ils ont été interrogés sur leur satisfaction sur la quantité et la qualité de l'eau distribuée, sur la satisfaction générale sur le service rendu et sur leur jugement du rapport qualité prix du service.

9.4.1. Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible

Globalement, les usagers sont satisfaits de la quantité d'eau disponible mais dans le détail il existe des disparités assez fortes. Sur tous les réseaux, des problèmes de quantité d'eau disponible notamment à l'étiage sont signalés. De nouvelles ressources sont peut-être à rechercher pour résoudre ces problèmes.

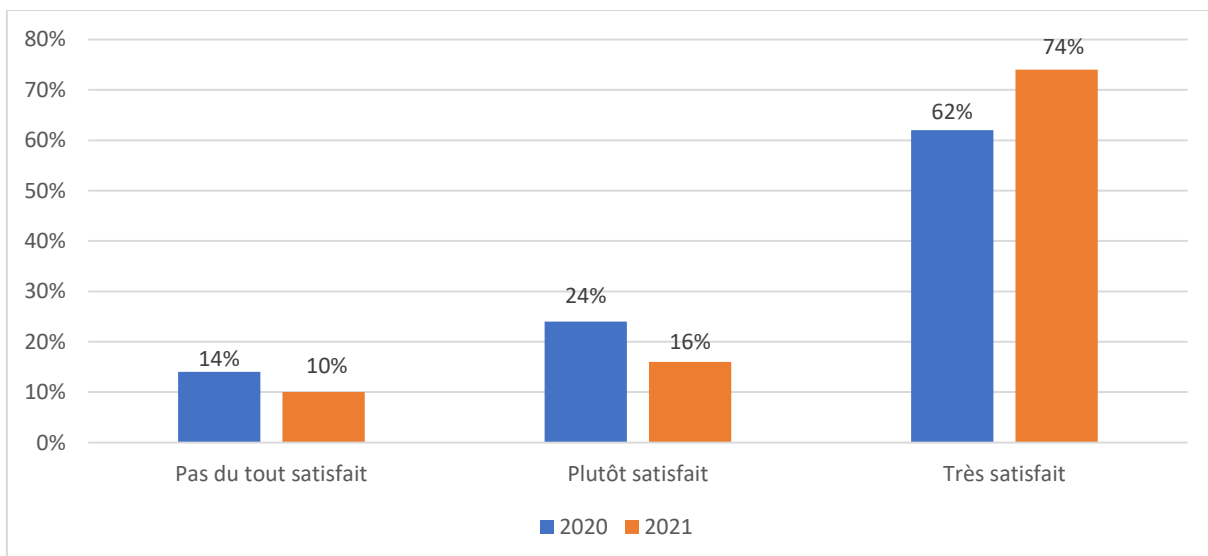
Figure 27: Satisfaction des usagers sur la quantité d'eau disponible



9.4.1. Satisfaction sur la qualité de l'eau distribuée

Les usagers sont globalement satisfaits de la qualité de l'eau. En moyenne 62% des ménages sont vraiment satisfaits ou plutôt satisfaits de la qualité de l'eau disponible.

Figure 28: Satisfaction des usagers sur la qualité de l'eau distribuée

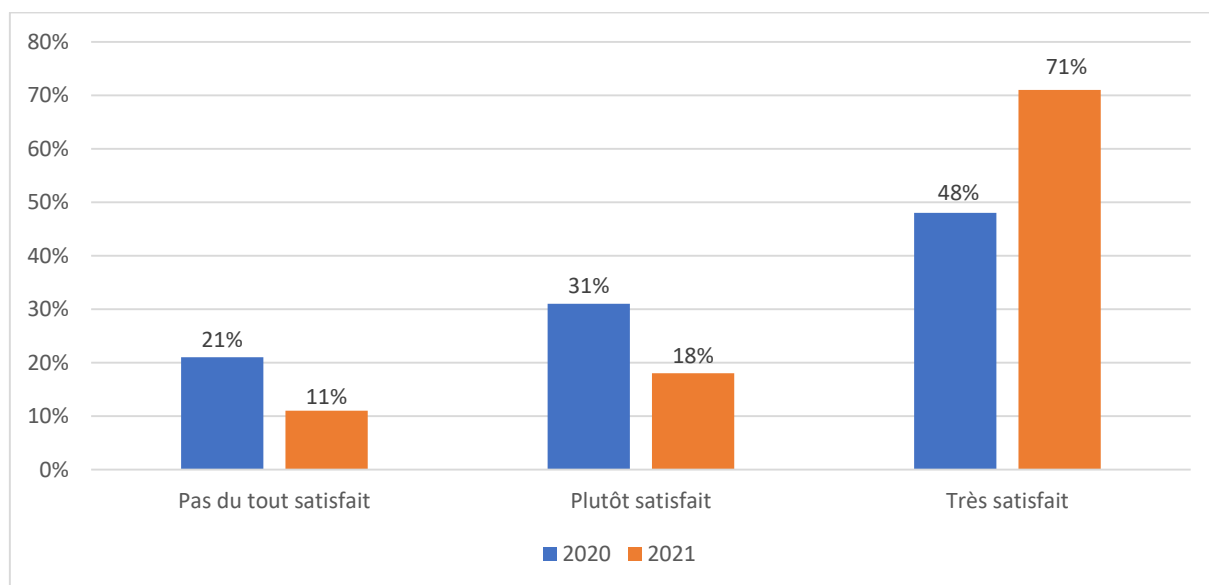


9.4.2. Satisfaction sur la qualité du service fourni

Globalement les ménages sont satisfaits du service rendu. Sur 2 réseaux (Ambohimahasoa et Camp Robin), le nombre de personnes non satisfaites par le service rendu est supérieur à 20% ce qui doit

alerter les communes et les gestionnaires concernés. C'est logiquement sur les réseaux où des problèmes de quantités et de qualités sont signalés sur la ressource en eau que les usagers ne sont pas satisfaits du service de l'eau.

Figure 29: Satisfaction des usagers sur le service public de l'eau potable



Le prix du service ne semble pas un problème pour les usagers car à 79 % ils se disent plutôt satisfaits ou très satisfaits du rapport qualité / prix du service.

10. PERFORMANCE FINANCIERE DES GESTIONNAIRES PROFESSIONNELS

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services. L'objectif serait d'assurer un recouvrement complet des coûts en intégrant l'amortissement des ouvrages. Cependant, en raison de la faiblesse des économies de l'eau, à minimum, il est important que les recettes équilibrent les charges d'exploitation puis les impôts et taxes associés à la gestion du service.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service :
 - La tarification ;
 - Le taux de recouvrement des factures ;
 - Le chiffre d'affaires.
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2020 ;
- Paiement des taxes et redevances communales.

10.1. Les recettes du service

10.1.1. La tarification

Sur les réseaux dont la gestion est déléguée à une entreprise professionnelle, la tarification des services est faite au volume, les usagers paient en fonction des volumes d'eau puisés.

Il existe également un système de péréquation qui permet une tarification sociale de l'eau. En effet, la gamme de service proposée allant : du point d'eau public ou du branchement partagé pour les plus démunis ; au branchement particulier pour les plus aisés permet un équilibre financier du service tout en garantissant un accès universel à l'eau potable. Les tarifs étant généralement plus faibles sur les points d'eau publics et plus élevés sur les branchements privés.

La tarification par tranche en fonction des volumes consommés n'est appliquée que sur le réseau de Talata Ampano.

Il n'y a donc pas de progressivité ou dégressivité du tarif suivant les volumes puisés. Il n'y a pas non plus de part abonnement ou part fixe dans le tarif, le montant de la facture est à 100% dépendant des volumes consommés.

En moyenne le tarif au point d'eau public est de 1 000 MGA/m³ contre 1 240 MGA/m³ pour le branchement particulier.

A noter que ces tarifs sont toutes taxes comprises, que le tarif au point d'eau public intègre déjà la rémunération du fontainier, ce qui explique pourquoi le tarif au point d'eau public est supérieur à celui pratiqué au niveau des branchements partagés.

Tableau 12: Synthèse des prix pratiqués sur les systèmes en gestion professionnelle

Tarif en Ar par m ³	Point d'eau public	Branchement institutionnel	Branchement partagé	Branchement particulier	Gros consommateur
Tarif moyen	1 000	918	804	1 239	833
Tarif minimum	750	500	500	1 000	750
Tarif maximum	1 250	1 650	1 250	2 000	900
Ecart type	144	384	322	329	76

10.1.2. Taux de recouvrement des factures

Pour assurer le bon équilibre financier des services et dégager des bénéfices, les délégataires doivent avoir des taux d'impayés le plus bas possible.

En 2021, la valeur moyenne du taux de recouvrement des factures des ménages est de 79% avec un écart type de 22% indiquant une relative disparité des résultats entre les délégataires.

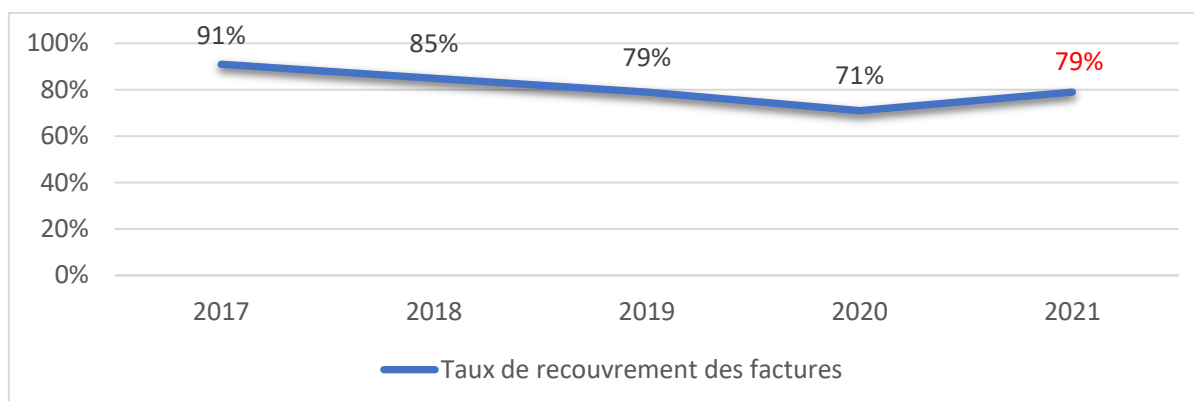
5 gestionnaires sont en dessous de 75% de recouvrement.

Le taux de recouvrement le plus bas (30%) est sur le réseau géré par Ranosoa. Les explications données par le gestionnaire sont les suivantes :

- La difficulté du gestionnaire pour recouvrer les factures avant fin janvier, date de livraison des rapports ;
- Le refus de certains usagers à payer les factures suite aux consignes de l'Etat pour permettre aux usagers de la JIRAMA de retarder le paiement des factures.

La valeur moyenne du taux de recouvrement des factures accuse une légère hausse par rapport à l'année 2020, mais la performance de 2017 est loin d'être atteinte.

Figure 30: Evolution du taux moyen de recouvrement des factures



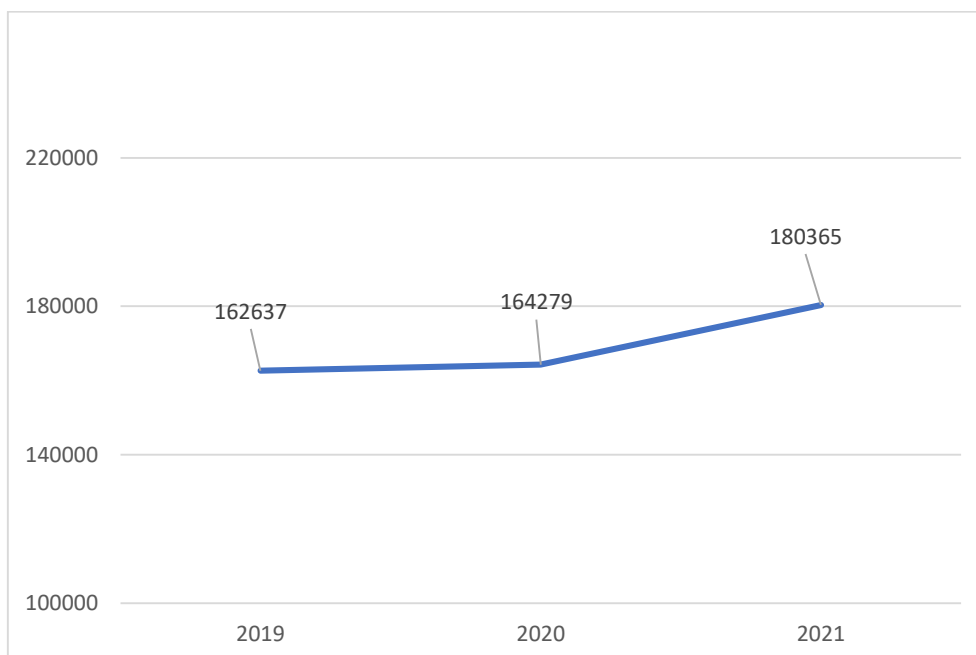
10.1.3. Les recettes du service en volume

Comme pour les gestionnaires associatifs, les recettes des délégataires professionnels sont liées à quatre facteurs :

- le tarif du service dont les augmentations sont prévues dans le contrat ;
- les quantités consommées et facturées ;
- le nombre d'usagers qui peut évoluer d'une année sur l'autre ;
- Le taux de recouvrement des factures qui varie aussi en fonction de la qualité de service, de la satisfaction des usagers et d'autres facteurs.

Le volume total des recettes de la vente d'eau de tous les gestionnaires professionnels en 2021 a fortement augmenté du fait de la réalisation de 4 réseaux qui totalisent plus de 12 000 usagers.

Figure 31 : Evolution du Volume total des recettes des gestionnaires professionnels



Toutefois, le chiffre d'affaires moyen est en baisse par rapport à 2020. En 2021, la recette moyenne de la vente d'eau par gestionnaire est estimée à : 8 231 313 MGA avec un écart type élevé qui démontre une disparité importante.

La valeur médiane des recettes annuelles par an est de : 6 714 600 MGA.

Dans le détail, 3 gestionnaires ont connu une baisse de plus de 10 % de leurs chiffres d'affaires, ce qui est signe d'une mauvaise année.

10.2. Les charges du service

Les ressources humaines sont la principale charge des délégataires professionnels. Ensuite, les dépenses consacrées aux réparations et à la maintenance du réseau sont le second poste de dépense.

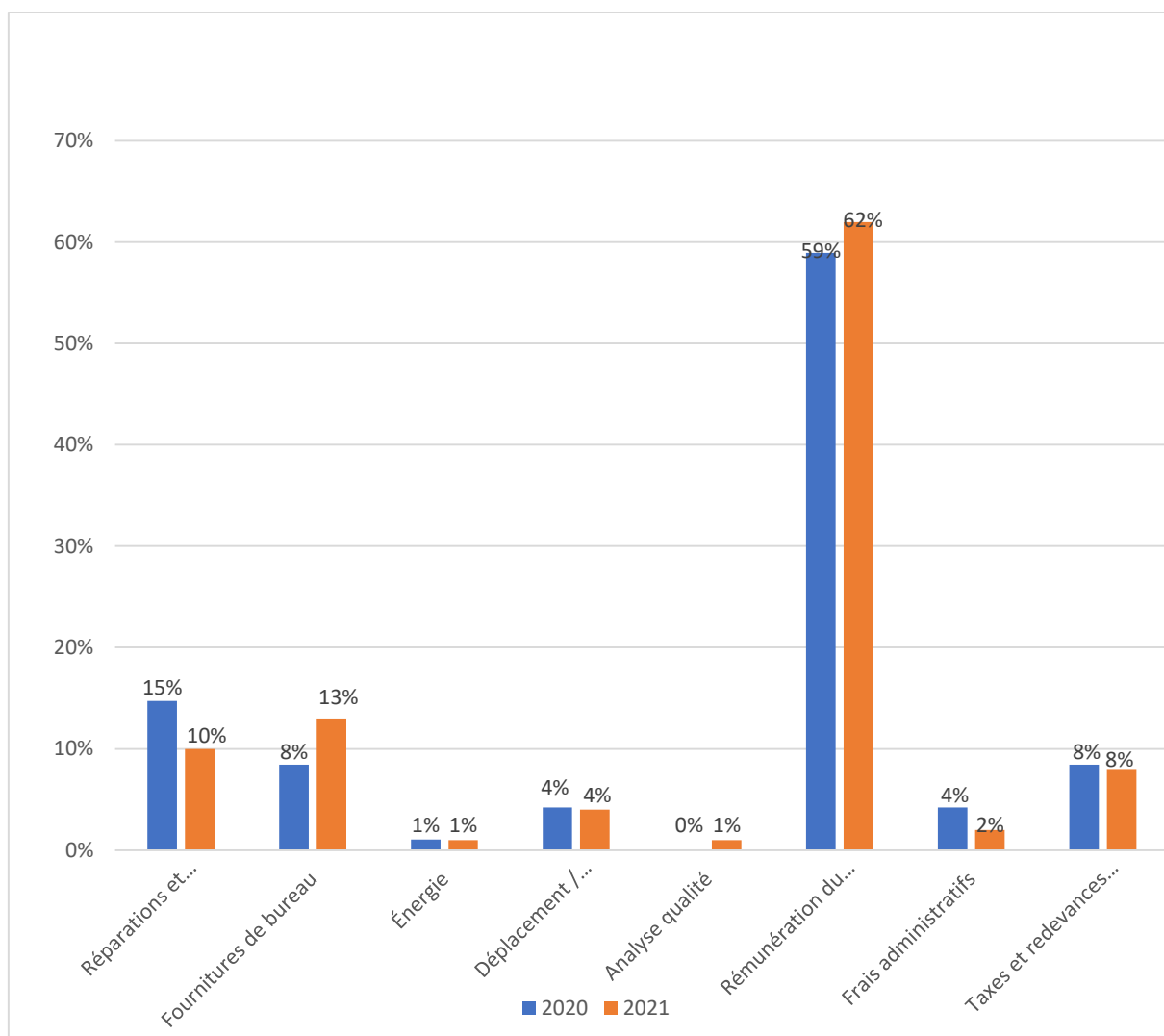
A noter également que certaines charges comme l'achat des matériels et fournitures pour la réalisation des branchements particuliers sont refacturées aux usagers. Néanmoins, cela peut bloquer de la trésorerie, le temps que les usagers paient leur branchement particulier. Il faut donc bien enregistrer dans le bilan comptable ces flux à travers la variation des stocks.

L'analyse de la répartition des charges d'un gestionnaire peut permettre d'identifier certains problèmes de gestion. Les communes et les délégataires peuvent ainsi comparer les charges de leur service par rapport aux moyennes observées au niveau régional en 2021 pour questionner leur gestion.

Les charges des délégataires sont ventilées sur les différentes rubriques suivantes :

- **Ressources humaines** : cela intègre les salaires, les intéressements éventuels des salariés et prestataires (notamment les fontainiers), et les charges sociales (CNAPS, OSTIE...);
- **Réparation / maintenance** : concerne les dépenses en matériels, fournitures et travaux sur le réseau ;
- **Fonctionnement du bureau local** : les délégataires qu'ils aient leur siège social dans la commune ou non ont l'obligation d'avoir un local commercial dans chaque commune où ils sont présents. Les charges de ce bureau sont le loyer, les dépenses informatiques (impression, fourniture), les fournitures diverses, le crédit téléphonique... ;
- **Energie** : pour les réseaux avec un pompage ce poste peut être important. Pour les réseaux gravitaires, il ne s'agit que des factures mensuelles d'électricité du bureau local ;
- **Analyse qualité** : comme stipulé dans les contrats c'est une obligation pour les délégataires ;
- **Transport** : charges intégrant les déplacements du délégataire et de ses agents ;
- **Taxes et redevance** : il y a la taxe communale ainsi que les taxes nationales (FNRE...) ces taxes nationales ne sont cependant pas prélevées ;
- **Charges d'amortissement** : cela peut intégrer les investissements consentis par le délégataire pour la réalisation du réseau d'eau ou les frais liés à son installation. Chaque année, ces investissements font l'objet de dotations aux amortissements ;
- **Autres** : cela peut être des frais administratifs, des charges de représentation...

Figure 32: Ventilation moyenne des charges sur les réseaux gérés par des professionnels



10.3. Résultats de l'exercice 2021

Il est souvent peu aisé de comparer des résultats financiers d'entités gérant des ouvrages différents selon des règles de gestion également différentes. La comptabilité des délégataires n'est à ce jour pas normalisée, et tous ne renseignent pas de manière homogène leurs recettes mais surtout leurs charges. Cela s'explique par la taille de variable des entreprises qui n'ont pas forcément les moyens de recruter un comptable. De plus, certains délégataires comme déjà évoqué, ne sont pas très transparents et des doutes sérieux existent sur la fiabilité des informations transmises notamment sur les aspects financiers.

10.4. Paiement des taxes et redevances communales

Le niveau de taxe généralement voté par les communes est de 10 % du prix de la vente d'eau des délégataires sauf sur deux communes où le taux est 6%.

Le versement des taxes et redevances a chuté considérablement en 2021, accusant 29 points de perte en une année.

4 gestionnaires seulement se sont intégralement acquittés de cette obligation :

1. AIIR – Ambohimahasoia ;
2. Laza – Andranovorivato ;
3. MAC Iarintsena ;
4. Ranosoa Sahambavy.

Le nombre de délégataires qui n'ont pas versé de taxes communales a beaucoup augmenté : de 2 délégataires en 2020, ils sont 7 en 2021 :

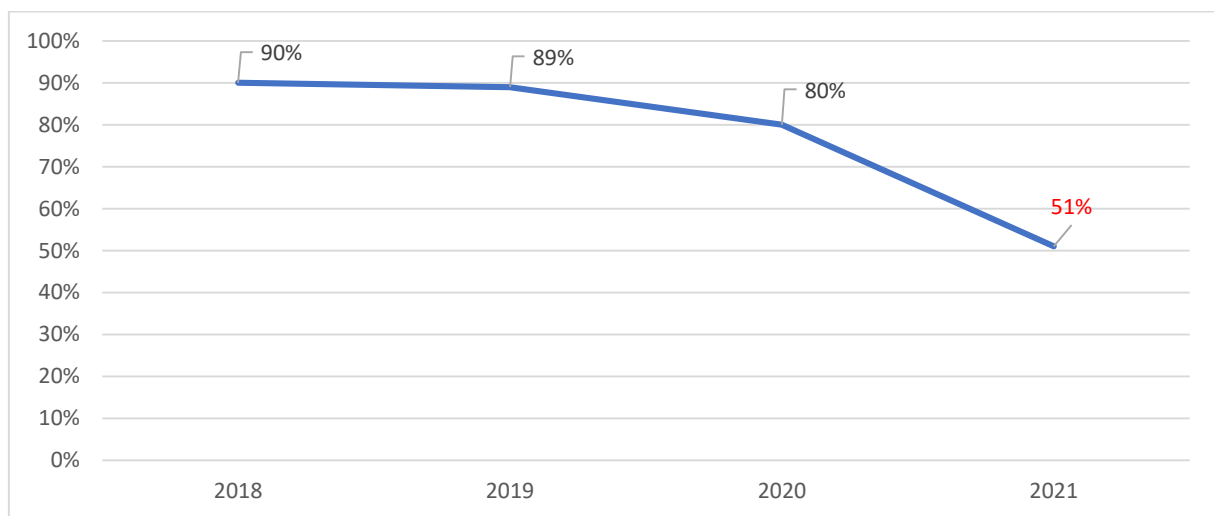
1. Mandimbisoa Alakamisy Itenina (2 réseaux) ;
2. JESS Isorana ;
3. SECOA Mahasoabe (2 réseaux) ;
4. EC Abraham Vohiposa (2 réseaux) ;
5. Lakay Ankaramena ;
6. Anjavidy Anjoma Itsara ;
7. Cecylia Anjomà Ambalavao).

Les gestionnaires se justifient par la baisse du montant des recettes de la vente d'eau.

En moyenne sur l'exercice 2021, les gestionnaires ont versé 819 840 MGA.

En 2021, les taxes et redevances recouvrées par les 22 communes, versées par les gestionnaires professionnels se chiffrent à 12 297 605 de MGA.

Figure 33 : Taux de recouvrement des taxes et redevances versées par les gestionnaires professionnels aux communes



Le taux de recouvrement des taxes et redevances a chuté drastiquement. Une situation qui doit alerter les communes et les acteurs régionaux car elle va impacter négativement sur la capacité des STEAH à assumer leurs fonctions. La DREAH devra prendre des mesures pour interpeller les Communes et les gestionnaires.

11. BILAN DES RESEAUX D'EAU GERES PAR UN DELEGATAIRE PROFESSIONNEL

Les principaux constats de ce STEFI 2021 sont les suivants :

Le laisser aller s'installe. Les changements politiques à la tête des communes suites aux élections de 2019, la sécheresse et le COVID 19 seraient les principaux déterminants. Il faut prendre des mesures le plus tôt possible pour renverser cette tendance inquiétante.

- **Production de rapport :**
 - Les délégataires n'ont pas respecté leurs obligations de rapportage. Cette faute grave fera l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du Ministère en charge de l'eau. En cas de manquement répété, une procédure de résiliation de contrat pourra être engagée.
 - **Cas particuliers :**
 - Ambinairoa : Les acteurs régionaux devraient reprendre contact avec la commune et le gestionnaire ;
 - Ikalamavony : la situation sera rétablie lors de la mise en place du nouveau gestionnaire ;
 - Androy : Les acteurs régionaux devraient reprendre contact avec la commune et le gestionnaire.
- **Disponibilité des ressources en eau :** Les problèmes de disponibilité de l'eau ont impacté négativement le service public en EAH.
 - **Causes identifiées :**
 - Changement climatique ;
 - Manque d'aménagement et dégradation des bassins versant.
 - **Problématiques et solutions :**
 - Les informations sur le débit des sources exploitées et sur la production ne sont pas accessibles.
 - Dorénavant, il est demandé aux gestionnaires d'effectuer des mesures périodiques pour faire le suivi des ressources ;
 - L'installation de compteurs de production à la sortie des réservoirs devrait être systématique pour permettre le suivi de la production ainsi du rendement des réseaux ;
 - Intégration des gestionnaires dans l'observatoire de la ressource.
 - Dégradation des bassins versants :
 - Mobilisation de moyens financiers pour l'aménagement des bassins versants.
 - **Cas particuliers :**
 - Vohiposa : le problème de disponibilité de l'eau ne sera résolu qu'après opérationnalisation du forage ;
 - Ambohimahasoia : les solutions possibles identifiées étaient le rehaussement du barrage d'Isaha et l'intégration dans le système du petit réseau d'Ampanidiana, construit avec le financement de la JICA.
 - Les gestionnaires professionnels commencent à investir de plus en plus sur l'aménagement des bassins versants pour le développement de la ressource en eau. Il faudrait intégrer dans les tarifs de l'eau les taxes et redevances de prélèvement et les investir dans le développement de ressource en eau sans attendre l'installation du FNRE.
- **Fonctionnalité :** Le nombre des points d'eau non fonctionnels augmente.
 - **Causes :**
 - Problèmes sociaux au niveau des branchements partagés entraînant un faible taux de recouvrement des factures ;

- Diminution du débit des sources et tarissement en période d'étiage de plus en plus fréquent.
 - **Solutions :**
 - Vers une révision du principe de fonctionnement des branchements partagés et installation des branchements privés subventionnés en partie et autorisés à vendre de l'eau aux voisins ;
 - Forte implication de l'autorité communale pour soutenir les délégataires durant le recouvrement des factures ;
 - Encourager les communes et les gestionnaires à développer différentes stratégies pour la rétention des eaux de pluie.
 - **Cas particuliers :**
 - Le forage de Vohiposa devrait pouvoir être exploité prochainement suite à la mise en service du barrage hydroélectrique de Sahatona ;
 - Une réunion de tous les acteurs régionaux est nécessaire pour approfondir les problèmes et les solutions pour que le système de pompage alimenté par des panneaux solaires d'Ambinaniroa, ayant nécessité des investissements importants, soit remis en fonction.
- **Analyse de la qualité de l'eau :**
 - Les gestionnaires professionnels ne font pas d'analyses de la qualité de l'eau argumentant l'absence de laboratoires d'analyse au niveau régional. La JIRAMA aurait refusé d'effectuer des analyses externes. Sur la période 2021, la DREAH ne disposait pas de moyens pour réaliser ces tests.
 - L'analyse de l'eau étant une obligation contractuelle, les gestionnaires professionnels devraient dorénavant respecter cet engagement. Les autorités régionales pourront sanctionner les gestionnaires professionnels ne respectant pas ces engagements.
- **Gouvernance :**
 - La performance des gestionnaires professionnels dépend de la capacité de la commune à asseoir son statut de maître d'ouvrage et aussi la capacité des trois parties (Commune, Gestionnaire, DREAH) à faire vivre le contrat de DSP ;
 - La relation entre Maître d'ouvrage et délégataire est parfois déséquilibrée en faveur du délégataire en raison du manque de connaissance, des problèmes d'organisation interne des communes et le manque d'animation de la part des autorités régionales ;
 - L'organisation périodique (tous les trois mois) des réunions tripartites (Commune, Gestionnaire et DREAH) sera adoptée pour animer les contrats, connaître et résoudre à temps les difficultés sur la gestion du service public en EAH.
- **Taux de recouvrement :**
 - Le taux de recouvrement des factures continue de baisser de manière alarmante. Les communes devront s'organiser avec les délégataires pour redresser rapidement cette situation qui pourra nuire à la pérennisation du système et du service public.
- **Recette de la vente d'eau :**
 - Le tarif de l'eau est assez bas sur beaucoup de réseaux gérés par des délégataires professionnels ;
 - Des réunions entre les parties contractantes devront entreprendre une analyse du modèle économique et suivant les conditions prévues par les contrats éventuellement ré-évaluer les tarifs en vue d'assurer la pérennisation des ouvrages, la continuité et la qualité du service et la capacité des usagers.
- **Répartition des charges :**
 - Les dépenses de réparation et de maintenance n'occupent que 14% des charges des gestionnaires. Soit en moyenne 1,5 millions d'Ariary par an et par gestionnaire. Ce montant s'avère insuffisant pour assurer la durabilité des ouvrages, les gestionnaires ayant

tendance à prioriser les dépenses en ressources humaines au détriment de l'entretien des réseaux.

- Les solutions potentielles pour les gestionnaires sont de revoir les charges mais surtout améliorer les recettes du service.

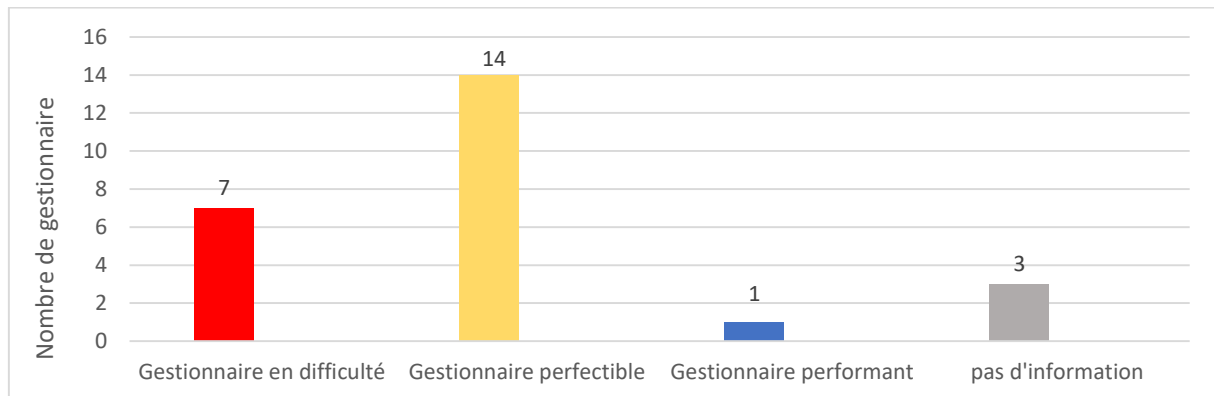
- **Versement des taxes et redevances :**

- Les taxes et redevances recouvrées par les communes sont insuffisantes pour permettre à chaque commune d'assurer effectivement son rôle de Maître d'ouvrage. De plus, le faible taux de recouvrement des redevances impacte négativement les communes ;
- Signalons la somme des taxes et redevances dues par les 22 gestionnaires concernés par ce STEFI 2021 est évaluée à 20 millions MGA. Une somme assez importante si elle était mutualisée.

Une synthèse de la performance des délégataires professionnels est proposée. Les indicateurs retenus sont à la fois liés à la performance du délégataire mais aussi de l'état du réseau géré. Dans le détail :

- **La performance globale :** cela synthétise le travail du délégataire sur les différents indicateurs présentés précédemment sur les volets techniques, gouvernances et financiers ;
- **L'état du réseau :** cet indicateur propose une analyse rapide de la qualité physique des ouvrages et du patrimoine. Un réseau peut être en très bon état surtout s'il est neuf ou dégradé par le temps et/ou par un manque d'investissement du délégataire. Le délégataire n'est pas le seul responsable de l'état de l'ouvrage ;
- **Viabilité financière :** selon les résultats financiers du délégataire, la pérennité du service peut être impactée. Des résultats financiers négatifs sur plusieurs exercices peuvent fragiliser le gestionnaire et donc le service. De mauvais résultats financiers peuvent être de la responsabilité du délégataire mais peuvent aussi être liés à la mauvaise qualité des études socio-économiques et financières réalisées amont sur la rentabilité d'un réseau (moins d'usagers ou de branchements privés qu'initialement envisagés).

Figure 34: Bilan global de la performance des délégataires professionnels



3^{ème} PARTIE

Les puits et forages

12. INTRODUCTION SUR LES PUIITS ET FORAGES

3 communes et 57 systèmes de puits et forages sont concernés par ce STEFI 2021, soit deux communes et 25 FPMH de plus que l'année dernière.

La commune a délégué la gestion des puits et forages aux usagers qui se sont structurés en association / comité de point d'eau. Ce système repose sur le principe du bénévolat.

Les gestionnaires de ces puits et forages ont tous remis un rapport permettant une analyse de la performance.

Les usagers s'organisent localement selon une structure assez légère appelée comité de point d'eau. Ce comité est généralement structuré en association (loi n°60/133) et doit avoir un statut et un règlement intérieur.

Les puits et forages dont les gestionnaires ont fait l'objet d'une mesure de la performance proposent uniquement une tarification forfaitaire.

Actuellement, les 57 FPMH bénéficient à 2 250 ménages, soit 12% d'usagers de plus sur les FPMH concernés par le précédent rapport, et 2 394 écoliers.

Profondeur des puits :

- Profondeur moyenne : 12,4 m ;
- Profondeur médiane : 11,5m ;
- Profondeur maximale 25 m ;
- Profondeur minimale 6,8 m.

13. LA PERFORMANCE TECHNIQUE

Tout comme pour les réseaux en gestion associative, le suivi technique et financier des puits et forages consiste principalement à s'assurer de la fonctionnalité des ouvrages plus que de mesurer la qualité du service rendu. L'enjeu sur ces services est leur pérennité, le STEFI est donc un système d'alerte permettant de d'informer les pouvoirs publics en cas de dysfonctionnements avant que les problèmes ne deviennent graves et mettre en péril le service. Les indicateurs retenus pour mesurer la performance sont donc relativement simples et sont les suivants :

- La fonctionnalité des puits / forages ;
- Présence de techniciens formés ;
- Respect des périmètres de protection.

13.1. La fonctionnalité des puits / forages

C'est l'indicateur central sur les aspects techniques.

Sur les puits et forages, deux problèmes principaux peuvent se poser :

- Le premier sur lequel le gestionnaire n'a que peu d'emprise est la baisse du niveau piézométrique ou de la productivité de la nappe. Il est en effet possible qu'au fil des années, les recharges ne se fassent plus aussi bien et que des puits et forages soient ainsi ponctuellement ou définitivement à sec ;
- Le second problème qui peut régulièrement se poser au gestionnaire est une casse sur le moyen d'exhaure. Il faut alors que le gestionnaire ait les compétences techniques et les pièces pour pouvoir faire la réparation.

Sur les 57 puits et forages suivis par le STEFI 2021, 1 seul n'est plus fonctionnel.

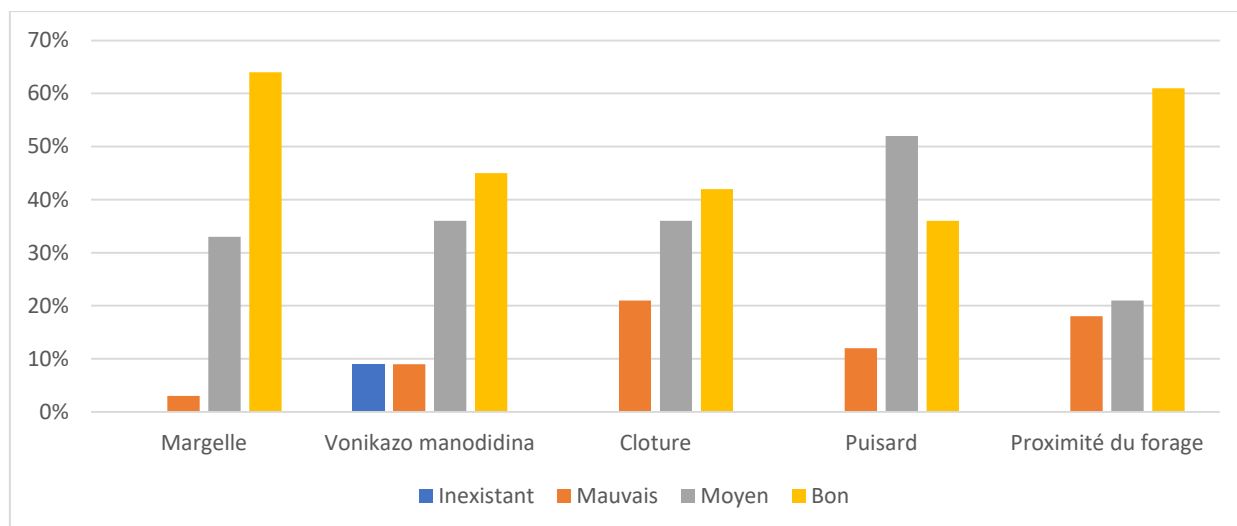
Tableau 13: Evolution des Puits et Forages suivis et effectifs des systèmes non fonctionnels

	2020	2021
FPMH fonctionnel/nombre totale de FPMH	32/33	56/57

Le forage non fonctionnel en 2021 est celui déjà identifié en 2020. Ce puits concerne 80 ménages. Les réparateurs villageois ont déjà essayé de réparer les problèmes techniques mais la présence de points d'eau à proximité ne rendait pas indispensable la réparation.

La mesure de la performance qui sera développé dans les paragraphes suivants ne portera que sur les puits et forages fonctionnels.

Figure 35: Etat des points d'eau fonctionnel et problèmes observés



13.2. Présence de techniciens formés

La maintenance de chaque puits et forages est normalement assurée par 3 techniciens appelés réparateurs villageois. Ils ont été formés et installés lors de la réalisation de l'ouvrage. Certains d'entre eux, avec l'autorisation des communes, ont été remplacés, car pas suffisamment efficaces, ou démissionnaires fautes de motivation (bénévolat).

Sur les 56 puits et forages fonctionnels, le nombre des puits et forages sans techniciens augmente de 2020 à 2021 et concerne 28% des gestionnaires.

13.3. Respect du périmètre de protection

Les gestionnaires sur ce type d'ouvrage font rarement des analyses qualité sur l'eau puisée mais à minima il est possible d'évaluer si les périmètres de protection sont bien respectés.

Pour des puits et forages, seul le périmètre immédiat est indispensable.

Approximativement, il est convenu qu'aucun ouvrage ou pratiques polluantes ne doivent être situés à moins de 30 mètres de l'ouvrage (latrines, élevage d'animaux...).

14. INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE DES SERVICES

La gestion d'un puits ou forages ne nécessite pas le même niveau d'engagement des bénévoles que dans le cas des réseaux d'eau. Malgré tout, même de manière sommaire, il est important que les usagers soient un minimum structurés pour envisager le bon fonctionnement du point d'eau dans le temps.

Les indicateurs choisis sur la gouvernance des services d'eau potable gérés par une association sont les suivants :

- L'évolution du nombre d'usagers ;
- La transparence de la gestion ;
- L'utilisation du service par les usagers ;
- L'appréciation générale des usagers sur le service rendu :
 - Sur la quantité de l'eau disponible ;
 - Sur la qualité de l'eau distribuée ;
 - Sur le service rendu.

14.1. L'évolution du nombre des ménages usagers

Appuyés par l'association Ny Tanintsika et la commune, les gestionnaires associatifs doivent actualiser le nombre de ménages usagers.

Tableau 14: Fonctionnalité des puits et forages suivis

	2020	2021
Nombre de systèmes suivi	33	57
Systèmes fonctionnels	32	56
Nombre de ménages usagers	1063	2250
Ecoles et écoliers	6/1380	17/2358

14.2. Transparence de la gestion

Pour analyser rapidement les modalités de gestion du puits ou du forage, il a simplement été demandé à chacun des gestionnaires s'il dispose d'un livre de compte avec toutes les factures associées aux différentes dépenses.

Tableau 15: Disponibilité de livre de compte auprès des gestionnaires

	2020	2021
Nombre de systèmes suivis	33	57
Accès au livre de compte/nombre totale de FPMH	23/33	41/57
Accessibilité des livres de compte	70%	72%

Ces informations sur la gestion financière du point d'eau ne sont pas disponibles auprès de la Commune et ne font pas l'objet d'un affichage au niveau du point d'eau.

14.3. Utilisation du service par les usagers

Les quantités d'eau potable consommées, le temps d'attente au point d'eau sont les critères choisis pour évaluer cet indicateur. Il n'a pas été possible d'obtenir, de la part des gestionnaires, des informations sur les quantités consommées.

Globalement, sur l'ensemble des puits et forages suivis, il n'y a pas de réelle problématique de temps d'attente.

Tableau 16: Utilisation des puits et forage

Temps d'attente	2020	2021
Nombre de gestionnaire où il n'y a pas de file	23	41
Temps d'attente moyen (mn)	8	10
Nombre de systèmes où le temps d'attente est élevé	1	2
Nombre de système où l'information n'est pas disponible	0	2

15. GESTION FINANCIERE DES SERVICES

Les délégataires, quel que soit le mode de gestion, doivent s'assurer de l'équilibre financier des services. Il est difficile sur des puits et forages où le nombre d'usagers est relativement modeste de faire supporter l'amortissement de la pompe mais il est néanmoins important que les gestionnaires puissent dégager une épargne permettant de faire face aux problèmes sur le puits et forages.

Il est également rappelé que dans le cadre de la gestion associative, la tarification du service est unique pour les ménages et correspond à un montant forfaitaire par ménage, payé soit par mois, soit pendant la période de récolte, selon les gestionnaires.

Les indicateurs retenus pour mesurer la bonne gestion financière des services sont :

- Les recettes du service :
 - La tarification ;
 - Le taux de recouvrements des cotisations de ménages ;
 - Les recettes du service en volume.
- Les charges du service ;
- Résultat de l'exercice 2021 ;
- Paiement des taxes et redevances communales.

15.1. Les recettes du service

15.1.1. La tarification

Les montants forfaitaires dont doivent s'acquitter les ménages sont indépendants de la composition et de la taille du ménage, tous les ménages paient donc le même montant annuel.

Le tarif moyen en 2021 était de 4 500 MGA par an par ménage avec une relative homogénéité, le minimum est de 1 000 MGA pour un maximum à 9 600 MGA.

Sur certains gestionnaires, les usagers versent leur cotisation par leur équivalent en nature : riz blanc ou paddy...

Une légère baisse par rapport à l'année 2020 est constatée. Il semble que les usagers décident chaque année du tarif à appliquer, selon une tendance à la baisse généralement. Ce montant n'est pas calculé sur la base de de coûts réels d'exploitation mais sur la base du consentement à payer des ménages.

Le tarif appliqué à chaque école est égal au tarif appliqué à un ménage.

Le montant du tarif ne varie pas d'une commune à l'autre.

Le paiement annuel est effectué pendant la période de récolte (avril, mai, juin) pour les ménages et au moment de la rentrée pour les écoles.

15.1.2. Taux de recouvrement des cotisations des ménages

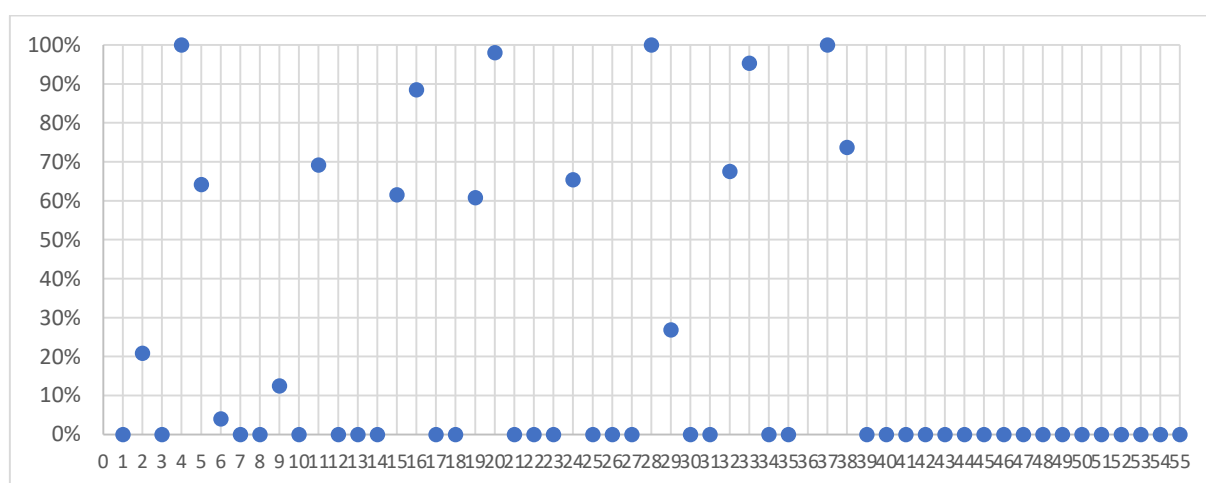
Le taux de recouvrement des cotisations des ménages est un des meilleurs indicateurs de la performance d'un gestionnaire associatif. Si le service rendu n'est pas de qualité alors il sera difficile au gestionnaire de recouvrir correctement les paiements des usagers.

Le taux de recouvrement des cotisations est très faible.

Tableau 17: Evolution du taux de recouvrement des cotisations

	2020	2021
Taux de recouvrement	25%	26%

Figure 36 : Taux de recouvrement des cotisations auprès des puits et forages suivis



15.1.1. Recettes

Le montant total des recettes sur les 56 systèmes fonctionnels est évalué à 2 539 743 MGA uniquement.

La recette moyenne par système est passée de 44 000 MGA à 47 000 MGA soit une hausse de 6% signifiant que les ressources pour assurer la pérennisation des points d'eau stagnent.

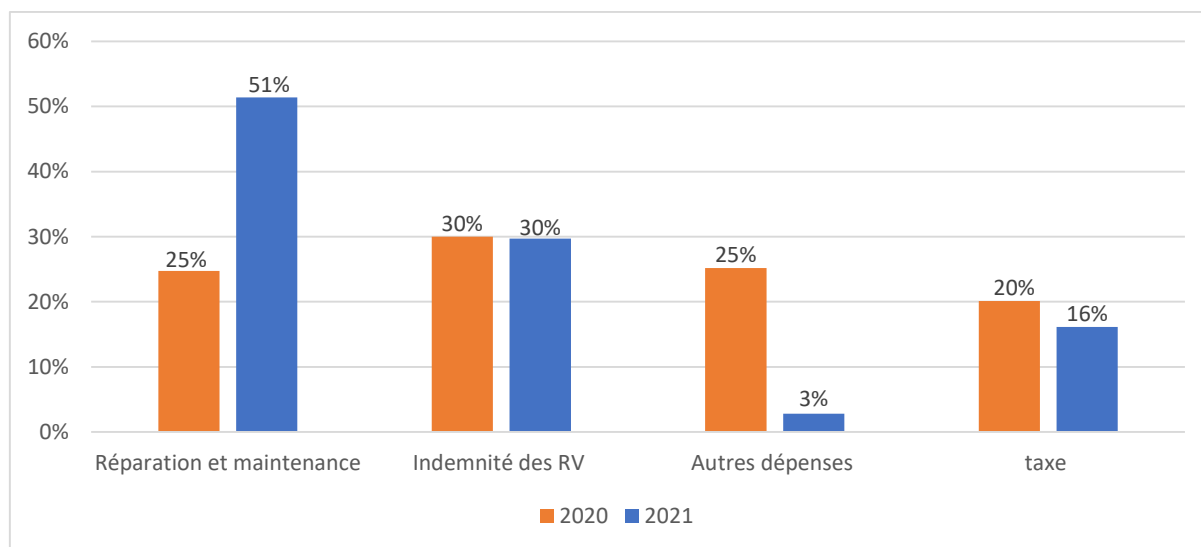
Pas de recettes sur 23 puits et forages soit 43 % des points d'eau fonctionnels.

15.2. Les charges du service

Pour les gestionnaires de puits et forages, les principales charges sont :

- La réparation et maintenance ;
- La motivation des réparateurs villageois ;
- Et les autres dépenses (documents administratifs de régularisation auprès des institutions d'épargnes...) ;
- Taxes communales.

Figure 37: Ventilation des charges des gestionnaires des FPMH



15.3. Résultats de l'exercice 2020

Le taux d'épargne est de 57% en 2021. Il était à 55% en 2020 pour un montant cumulé de 1 167 700 MGA.

15.4. Paiement des taxes et redevances communales

Les gestionnaires des forages devraient verser 20 000 Ariary de taxes et redevances par an à la commune.

Tableau 18: Versement des taxes communales

	2020	2021
Gestionnaire ayant versé ses taxes et redevances / nombre total de gestionnaires	12/32	11/57

16. BILAN DES PUIITS ET FORAGES

Les forages ont été suivis pour la première fois en 2020. Les outils de suivi ont encore besoins d'améliorations et l'organisation pour la collecte et le traitement des données sont encore à affiner.

Globalement sur cet exercice 2021, les principaux constats sont les suivants :

- L'eau est disponible en quantité et en qualité satisfaisante sur 100% des forages suivis, malgré la sécheresse qui sévissait en 2020 et en 2021 ;
- La sécheresse a par contre impactée négativement les activités économiques des usagers et cela s'est répercuté sur le taux de recouvrement des cotisations.

Il est pour le moment inopportun de classier les forages suivis, étant donné que ce deuxième suivi basé sur les collectes des données par l'ONG Ny Tanintsika qui a financé leur construction, est encore une phase test de différents outils et les organisations à mettre en place.